Quelques secteurs à la loupe 5

5. Quelques secteurs à la loupe

5.1 Les ressources naturelles

5.1.1 La filière bois

Les prélèvements de bois en forêt wallonne alimentent dans une large mesure une filière forêt-bois régionale qui, de la gestion forestière jusqu'à l'ultime utilisation du bois en tant que combustible, en passant par sa transformation et son négoce sous toutes ses formes, comprend environ 7.200 entreprises et personnes physiques. Cette filière totalise ainsi près de 17.000 emplois et génère un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 4,5 milliards d'euros.

En province de Luxembourg – dont la superficie boisée représente 42% de la forêt wallonne – le secteur de la transformation primaire du bois (exploitants forestiers, scieurs, usines de pâte à papier et de panneaux, bois-énergie) est extrêmement bien développé. Il compte quelques 700 entreprises et professionnels, pour un total de 3.500 emplois salariés et indépendants.

Graphique 5.1 - Entreprises de la filière bois en province de Luxembourg en 2010.

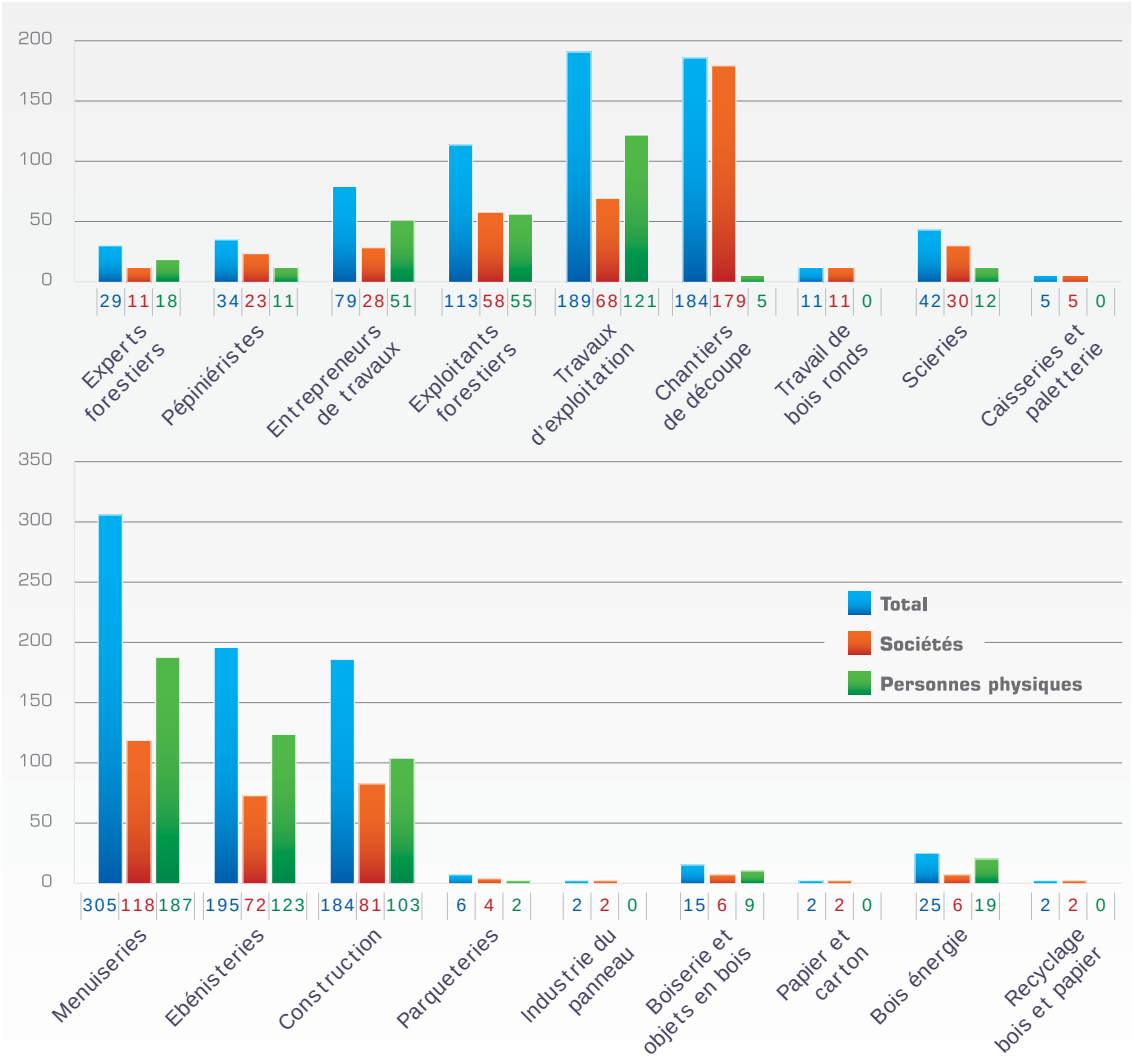

Source :RND – 2010

La province de Luxembourg accueille sur son territoire les 5 plus grosses entreprises de transformation du bois : les scieries Fruytier (Marche en Famenne) et IBV&Cie (Vielsalm), l'usine de pâte à papier et papier Burgo Ardennes (Harnoncourt/Virton), l'usine de MDF et de parquet mélaminé Spanolux (Vielsalm) et la palleterie François (Latour/Virton). Les besoins en bois de ces entreprises sont considérables mais assez diversifiés. Fruytier, IBV & Cie et la paletterie François sont de gros consommateurs de grumes et de billons résineux (respectivement plus de 2 millions de m³ par an pour les deux premiers et de l'ordre de 200.000 m³ par an pour le troisième). Annuellement, Spanolux consomme de l'ordre d'1 million de m³ de rondins de qualité industrielle et de plaquettes de résineux alors que Burgo Ardennes requiert 1.400.000 T de billons de qualité industrielle et de plaquettes de feuillus.

Graphique 5.2 – Emploi dans la transformation du bois en province de Luxembourg (ETP), en 2008.

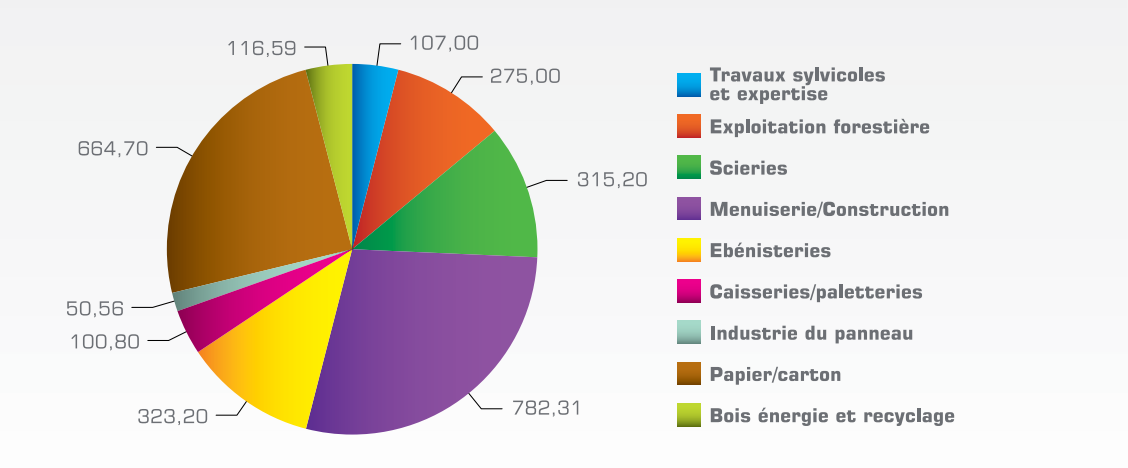

Source : RND – BNB 2008

En matière d'emploi, les 3.500 équivalent temps plein se répartissent en 80% d'emplois salariés en entreprises et 20% d'emplois indépendants. Les 5 grosses entreprises identifiées ci-dessus emploient à elles seules 1.054 ETP, soit 30% de l'ensemble de l'emploi du secteur bois en province de Luxembourg.

5.1.2 L'industrie extractive en province de Luxembourg

28 sites d'extraction sur les 127 répertoriés en région wallonne[14] sont situés en province de Luxembourg. Ils extraient du sol 5.850 kT par an, à comparer aux 65 à 70 MT extraites annuellement en région wallonne. La province n'est donc pas un gros producteur de pierre. L'emprise au sol des carrières y est d'ailleurs plus faible que dans les autres provinces wallonnes.

La valorisation ornementale (blocs et tranches pour la marbrerie et la taille de la pierre, moellons et dallages pour la construction) concerne +/- 90 kT par an, soit 1,7% de la production totale provinciale, quand, en région wallonne, ce sont +/- 700 kT de roches ornementales qui sont extraites chaque année. 1600 kT de calcaire sont valorisés dans l'industrie de la chaux, +/- 3600 kT comme granulats pour la filière Bâtiment et Travaux Publics (BTP) (bétons, enrobés bitumineux et terrassements) et +/- 500 kT de sable également destinés à la filière BTP.

[14] Données ONSS 2010

Le concassé pour la filière BTP fournit chaque année plus de 3.500.000 T d'empierrements, granulats pour le béton, la construction des habitations et des infrastructures. La production wallonne est, elle, de +/- 40MT par an.

Enfin, la valorisation industrielle livre plus de 1.500.000 T par an de calcaire à l'industrie de chaux de On (Groupe Lhoist) pour +/- 20 MT par an à l'échelle de la région wallonne.

L'industrie extractive et la transformation de la pierre comptent 88 acteurs professionnels en province de Luxembourg : 40% dans le domaine de l'extraction, 20% dans le béton, la chaux et les entrepreneurs (routes et voiries), 17% dans la marbrerie et la taille de la pierre, et le reste dans les services, tels l'équipement de forage, l'expertise et le négoce.

Graphique 5.3 – Les entreprises de l'industrie extractive en province de Luxembourg en 2008.

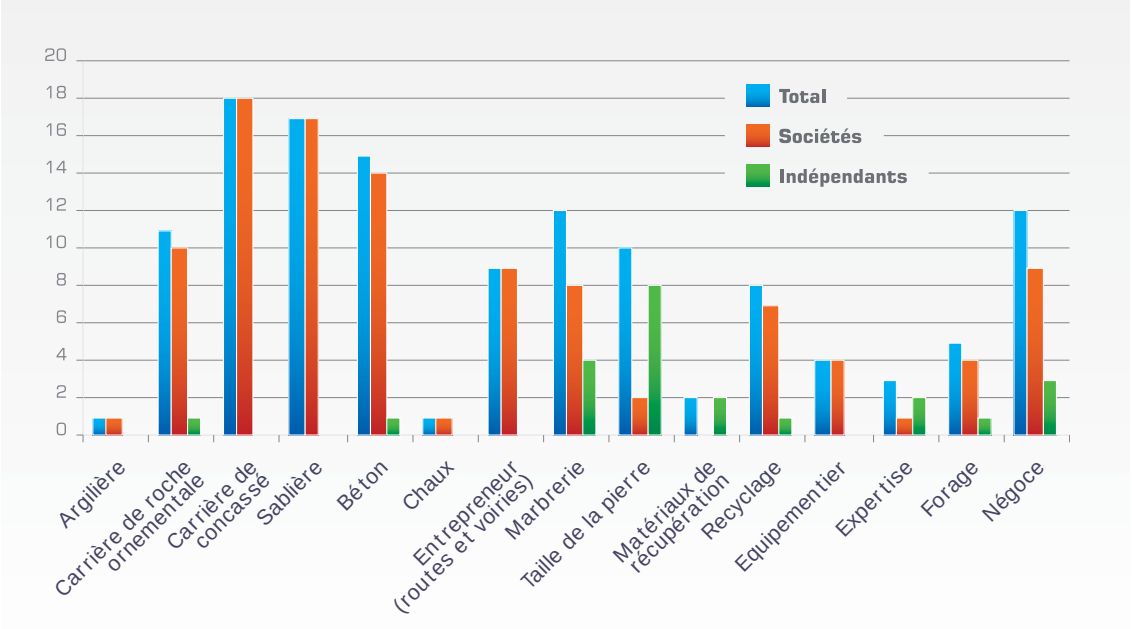

Source : RND - 2010

La transformation est sans conteste un secteur important de la filière en province de Luxembourg. La fabrication de la chaux, du béton (prêt à l'emploi ou préfabriqué), d'enrobés bitumineux, ainsi que la taille de la pierre (marbrière ou pas) emploient le plus grand nombre de personnes, génèrent le plus gros du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée apportée par le secteur.
En matière d'emploi, la province de Luxembourg compte 1.244 salariés et 42 indépendants dont la répartition par secteur d'activité est reprise dans le graphique ci-après :

Graphique 5.4 – L'emploi dans les différents secteurs de la pierre en province de Luxembourg, en 2008.

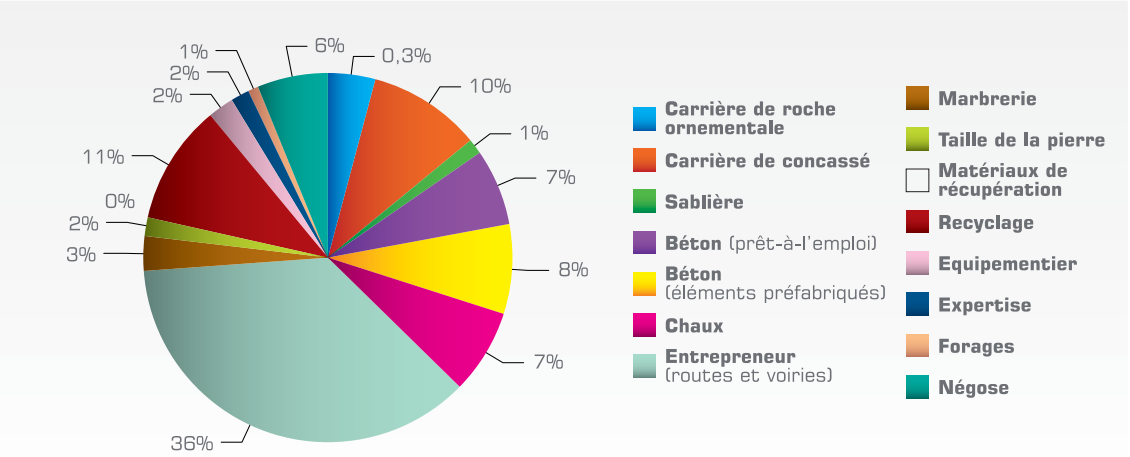

Source : RND – 2010

5.2 L'agriculture

5.2.1 L'exploitation

La Belgique compte 42.854 exploitations agricoles et horticoles au 15 mai 2010. Cela représente 0,3% des exploitations agricoles de l'ensemble de l'Union européenne. Les 2/3 sont situés en Flandre (28.352). En région wallonne, on compte 14.502 unités de production.

La province de Luxembourg totalise 2.672 exploitations, soit 6,2% des exploitations belges. Elle est la 3ème province wallonne en termes de nombre d'exploitations, derrière le Hainaut et Liège.

Le phénomène de disparition du nombre d'exploitations agricoles est chronique et touche l'ensemble de l'Europe. Depuis 1978, on constate dans notre province la disparition de 2/3 des exploitations, soit de 5.319 exploitations.

Graphique 5.5 – Evolution du nombre d'exploitations agricoles en province de Luxembourg entre 1978 et 2010.

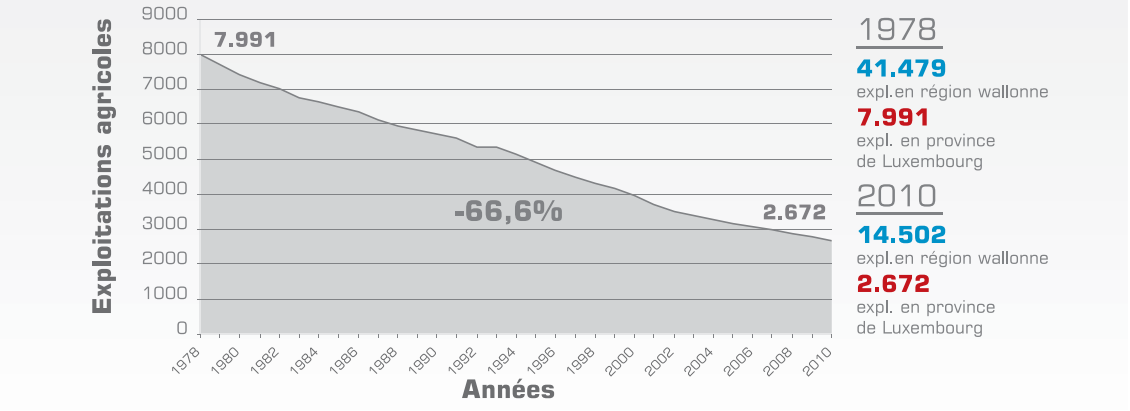

Sources : SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Direction Générale Statistique et Information Economique, enquêtes agricoles et horticoles au 15 mai - 1978 à 2010. (calculs SPIGVA ASBL)

Chez nous, en termes de régions agricoles, l'Ardenne abrite 1.974 exploitations (soit 67%), la Région jurassique compte 543 exploitations (soit 20%), et la Famenne regroupe 290 exploitations (11%). Seules 45 exploitations sont situées en Région herbagère liégeoise (2%).

Alors qu'en 2001 on en dénombrait 84, on recense en 2010 à peine 60 exploitations agricoles et horticoles en moyenne par commune luxembourgeoise.

C'est sur les communes de Bastogne (171), Libramont (168) et Vaux-sur-Sûre (139) que le nombre d'exploitations agricoles est le plus élevé. A l'inverse, la commune de Martelange n'a aucun siège d'exploitation agricole sur son territoire.

La surface agricole utile de la province, soit 143.828 ha, couvre 32,7% de son territoire. Le relief accidenté de la province et sa pédologie font que la SAU est occupée quasi totalement par la prairie (85,2% de la SAU). Elle représente près de 33,7% du total wallon. Près d'un hectare sur cinq d'herbe belge se situe sur le territoire provincial. La surface allouée aux grandes cultures reste assez marginale (7,9%) et cantonnée sur le nord et le sud de la province. Le maïs fourrager, culture liée au système bovin fort présent, représente 5,7% de la SAU.

La taille moyenne d'une exploitation est de 53,8 ha. 47,7% des exploitations ont une taille supérieure à 50 ha et 27,6%, une taille inférieure à 20 ha.

Au 15 mai 2010, 4.365 personnes exerçaient une activité dans le secteur agricole et horticole en province de Luxembourg, soit 17,95 % de la main-d'œuvre wallonne dans ce secteur.
Depuis 1978, on assiste à une diminution de la main-d'œuvre agricole de 64,8%.

Tableau 5.1 – Main d'œuvre agricole au 15 mai 2010.

	Luxembourg
Main d'œuvre totale (personnes)	4.365
Main d'œuvre totale (UTA)	3.243

Sources : SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Direction Générale Statistique et Information Economique, enquête agricole et horticole au 15 mai 2010 - 2011

Un peu plus de la moitié des travailleurs sont occupés à temps plein. 30,7% (soit 1.339) sont des femmes. 485 d'entre elles sont recensées comme exploitantes, soit 36,2%.

Graphique 5.6 – Evolution de la répartition des exploitations en fonction de l'âge des agriculteurs, entre 2001 et 2010.

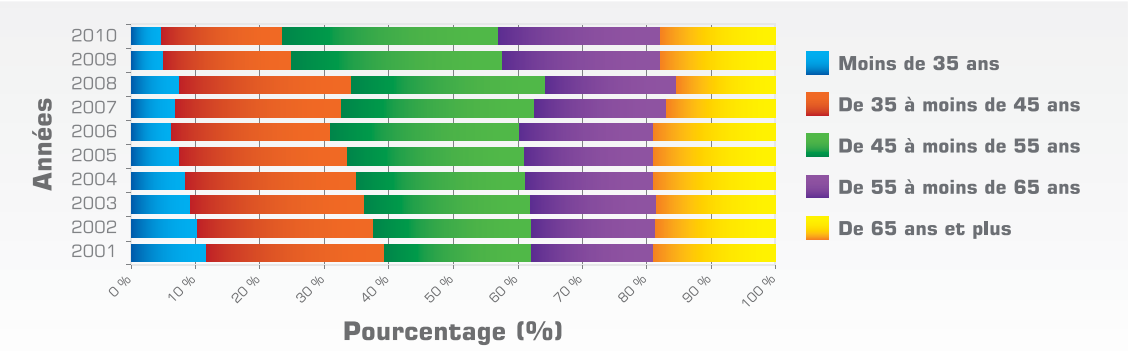

Sources : SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Direction Générale Statistique et Information Economique, enquêtes agricoles et horticoles au 15 mai - 2001 à 2010.(calculs SPIGVA ASBL)

En 10 ans, la part des exploitations détenues par des personnes de moins de 35 ans est passée de 11,4% à seulement 4,6% ! La tranche 45-55 ans représente plus d'un tiers des exploitations.

5.2.2 La production bovine

La production bovine est une spécule importante en région wallonne car elle concerne plus de 71,9% des agriculteurs. Elle l'est évidemment davantage en province de Luxembourg. En 2010, on dénombre 2.350 détenteurs de bovins, soit 87,9% de l'ensemble des exploitations. Cela la place première province « bovine » de la région wallonne.

Le cheptel total atteint 365.961 têtes, représentant 28,4% du cheptel wallon.

Graphique 5.7 – Evolution du nombre de bovins en province de Luxembourg entre 1978 et 2010.

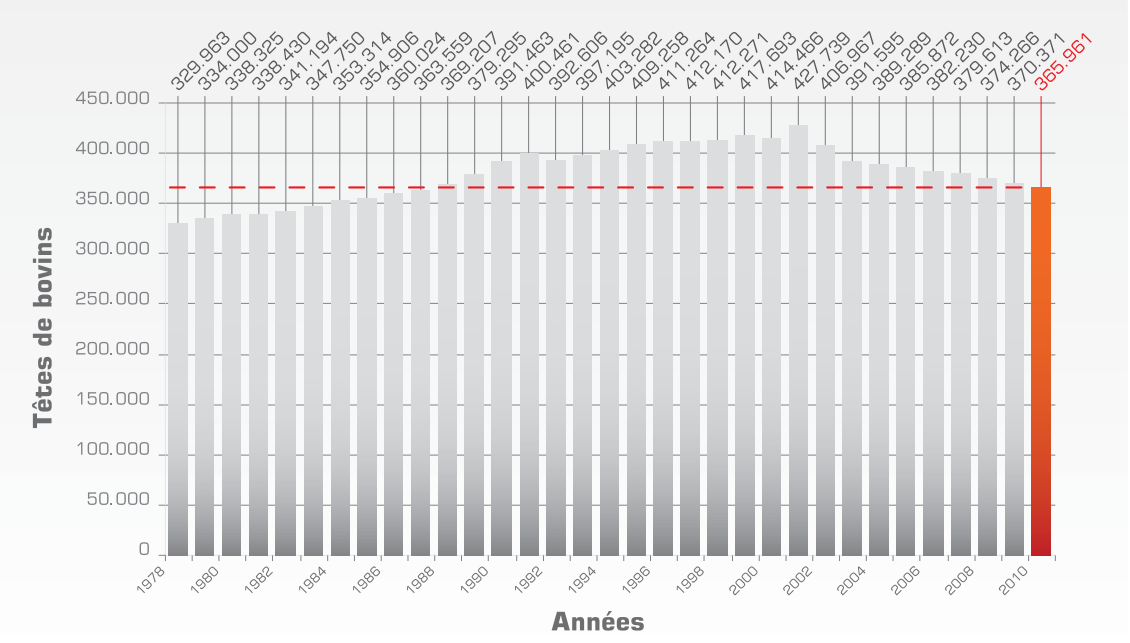

Sources : SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Direction Générale Statistique et Information Economique, enquêtes agricoles et horticoles au 15 mai - 1978 à 2010

Le cheptel bovin luxembourgeois se compose essentiellement de vaches allaitantes (79,9%). La spéculation laitière représente 20,1% du cheptel. La répartition démontre également le caractère « éleveur » de l'exploitant luxembourgeois. Ce sont essentiellement des animaux maigres qui sont vendus pour être engraissés (mâles) ou entrer plus tard en production (femelles). Le quota moyen laitier livraison est de 271.500 litres par exploitation (campagne 2008-2009)[15].

Le cheptel moyen luxembourgeois est de 162,1 têtes par exploitation (123,6 en région wallonne). La race Blanc-Bleu Belge continue à dominer le paysage bovin luxembourgeois avec 64,5% des vaches.

En race viandeuse, malgré un léger frémissement les dernières années, les races françaises restent marginales en province de Luxembourg. Seule la race limousine semble légèrement progresser et représente un peu plus de 5,2%.

5.2.3 La production avicole

La production avicole a connu ces dernières années une expansion en province de Luxembourg. On dénombre 713.292 volailles en province de Luxembourg, soit 13,6% de la volaille wallonne et 2,1% de l'ensemble de la volaille belge.

Graphique 5.8 – Evolution du nombre de volailles en province de Luxembourg, entre 1980 et 2010.

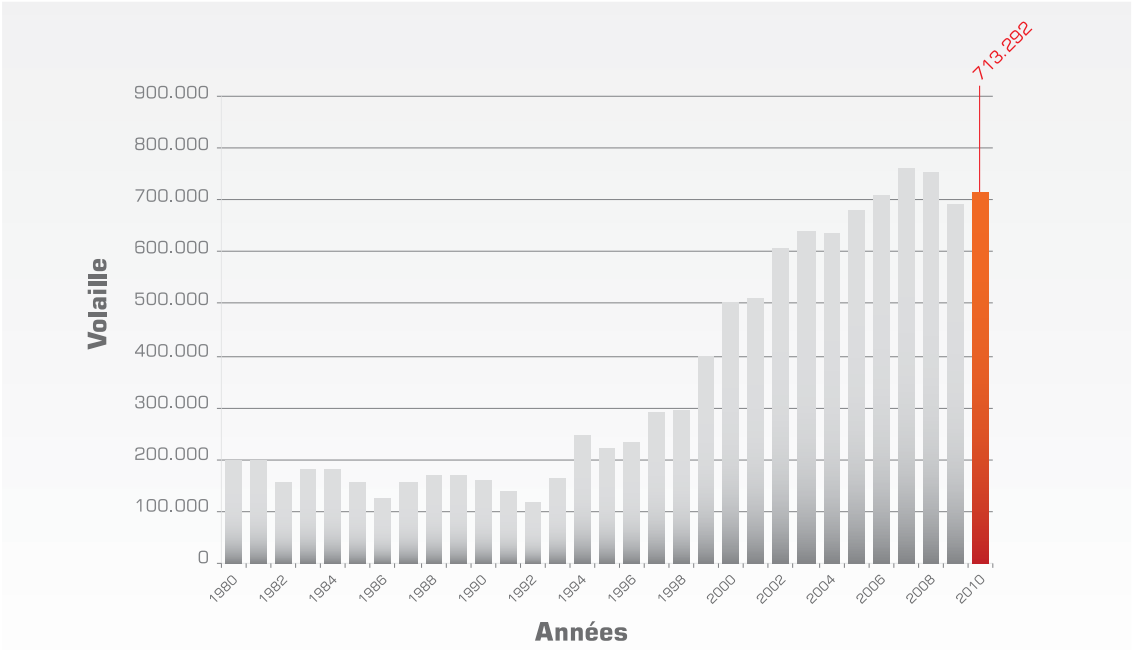

Sources : SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Direction Générale Statistique et Information Economique, enquêtes agricoles et horticoles au 15 mai - 1980 à 2010. (calculs : SPIGVA ASBL)

[15] CBL, Rapport d'Activités 2009,2010

5.2.4 La production porcine

La production porcine reste marginale en province de Luxembourg : 34.663 porcs y sont dénombrés, représentant 8,8% de la production wallonne et seulement 0,5% de la production nationale (6.429.566 porcs).

On recense, en 2010, 117 exploitations détenant des porcs (moyenne de 316 porcs par exploitation).

Graphique 5.9 – Evolution des exploitations porcines en province de Luxembourg, entre 1980 et 2010.

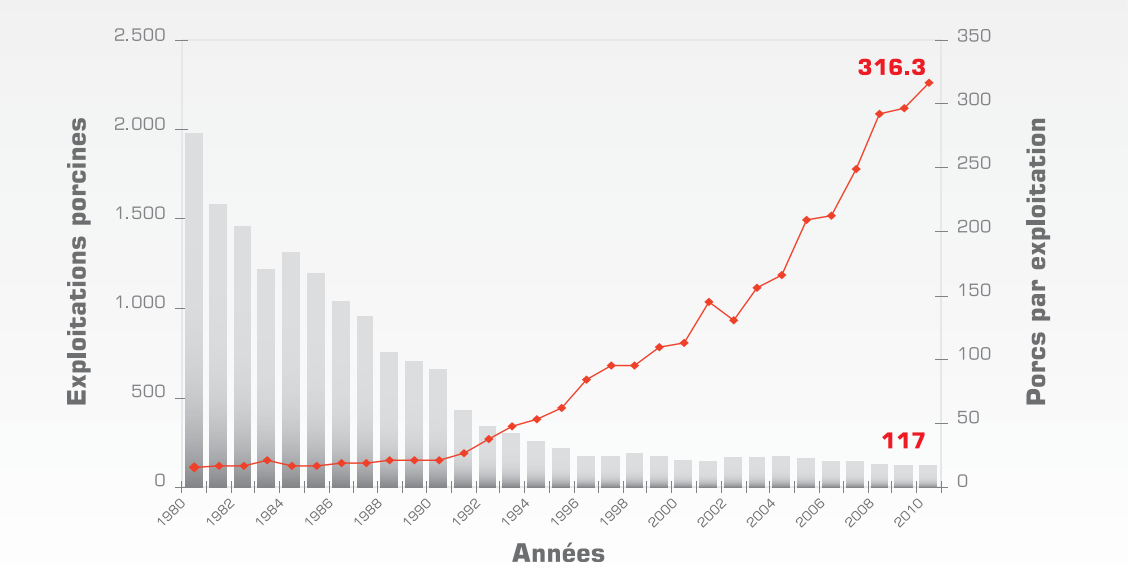

Sources : SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie, Direction Générale Statistique et Information Economique, enquêtes agricoles et horticoles au 15 mai - 1980 à 2010.(calculs : SPIGVA ASBL)

5.3 Le tourisme

5.3.1 L'offre d'hébergements touristiques

L'offre d'hébergements touristiques en province de Luxembourg et en région wallonne est envisagée sous deux angles : commercial[16] et non commercial[17].

5.3.1.1 L'offre commerciale d'hébergements touristiques reconnue ou répertoriée

La province de Luxembourg totalise, en 2010, 43.299 lits personnes ou places touristiques répartis dans les secteurs de l'hôtellerie, des campings de passage, du tourisme de terroir, des villages de vacances et du tourisme social ou pour jeunes. Cette capacité d'accueil représente 43,5% du total wallon, soit le double environ des capacités namuroises et liégeoises.

[16] L'offre commerciale est composée d'hébergements touristiques mis sur le marché par leur propriétaire. Elle est majoritairement reconnue par le Commissariat Général au Tourisme. On y inclut l'hôtellerie, le camping de passage, les établissements du tourisme rural et à la ferme dont les chambres d'hôtes, les villages de vacances et les centres de vacances du tourisme social ou pour jeunes. Il existe une offre non reconnue qui n'est pas illégale mais située en dehors du processus officiel de reconnaissance et de promotion.

[17] L'offre non commerciale comprend le logement chez des amis ou dans la famille, les caravanes résidentielles et les secondes résidences même si celles-ci sont parfois mises en location touristique.

Tableau 5.2. - Capacité d'accueil (lit/personne) par type d'hébergement et par province au 1er février 2010.

Type d'hébergement	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région wallonne
Hôtels (*)	2.550	2.876	5.025	4.745	3.121	**18.317**
Campings de passage (*)	366	1.335	6.864	18.414	5.772	**32.751**
Tourisme de terroir (*)	388	2.234	5.814	9.720	5.630	**23.786**
Tourisme social (**)	36	723	1.695	2.285	1.947	**6.686**
Villages de vacances (**)	0	1.250	3.380	8.135	5.300	**18.065**
TOTAL	**3.340**	**8.418**	**22.778**	**43.299**	**21.770**	**99.605**
%	**3,4%**	**8,5%**	**22,9%**	**43,5%**	**21,9%**	**100,0%**

Source OTW – Traitement OTLUX (2010)
(*) hébergements reconnus par le Commissariat Général au Tourisme
(**) hébergements répertoriés par l'Observatoire du Tourisme Wallon

Au 1er février 2011, sont recensés officiellement en province de Luxembourg, 1.627 hébergements touristiques reconnus ou répertoriés dont 144 hôtels, 94 campings, 1360 hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances dont les chambres d'hôtes, 16 centres du tourisme social et 13 villages de vacances.

En termes de capacité d'accueil, le secteur du camping de passage représente 42,5% de l'offre commerciale contre 11,0% pour les hôtels, 22,4% pour les hébergements touristiques de terroir et les meublés de vacances, 5,3% pour les établissements du tourisme social et 18,8% pour les villages de vacances.

La répartition sur une carte provinciale des communes et de leur capacité d'accueil, en pourcent du total, révèle la haute concentration de l'offre commerciale dans le nord de la province et en particulier le long de l'Ourthe à partir de Houffalize. Durbuy représente à elle seule 16,1% de la capacité totale, La Roche-en-Ardenne 8,3%, Rendeux 7,4% et Houffalize 5,8%. Gouvy (2,9%) par son tourisme de terroir, Manhay (2,7%) par ses campings de passage et surtout Vielsalm (9,7%) par ses villages de vacances viennent renforcer ce phénomène. En ajoutant Erezée (2,0%) et Hotton (2,2%), on constate que ces neuf communes, sur les 44 que compte la province, contribuent pour plus de la moitié à l'offre totale d'hébergement luxembourgeoise (57,1%).

Carte 5.1. - Répartition communale de l'offre commerciale d'hébergements touristiques (capacité lit/personne), en 2010.

Le bassin de la Semois qui ne compte aucun centre de vacances et aucun village de vacances, se distingue toutefois avec les communes de Bouillon (9,7%), Bertrix (3,4%) et Florenville (3,1%). Notons enfin le poids des communes de Tellin (1,7% via le secteur des campings), de Virton (3,9% via les secteurs des campings et des villages de vacances), de Saint-Hubert (2,3% via les secteurs des campings, de l'hôtellerie et du tourisme de terroir) et de Arlon (1,8% via les secteurs de l'hôtellerie). Saint-Léger et Aubange sont les deux communes de la province à n'offrir aucun hébergement touristique reconnu ou répertorié par le Commissariat Général au Tourisme (CGT).

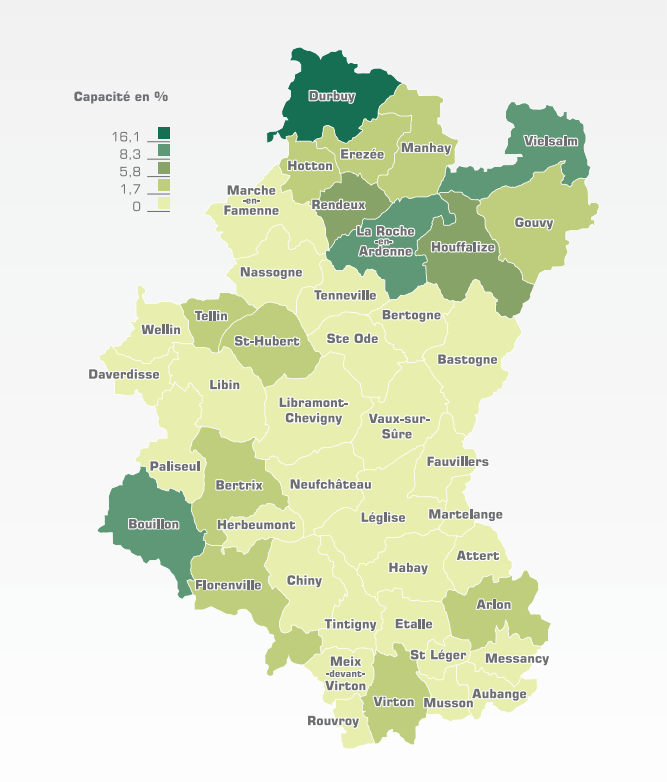

Source : OTLUX – FTLB, 2010

Hôtellerie

25,9% de la capacité hôtelière wallonne est luxembourgeoise contre 30,1% au 1er février 2006. Elle est liégeoise pour 27,4% et namuroise pour 17,0%. La taille moyenne des hôtels luxembourgeois (33 lits personnes contre 34,6 lits personnes en 2006) est la plus faible de Wallonie (127,5 lits personnes dans le Brabant wallon par exemple), révélant des hôtels de petite et de moyenne capacité.

Campings de passage

La province de Luxembourg concentre toujours en 2010 plus de la moitié de la capacité wallonne reconnue par le CGT en campings de passage (56,2% au 1er février 2010 contre 53,8% en 2006). Les campings luxembourgeois présentent par ailleurs, une taille sensiblement supérieure à la moyenne wallonne (195,9 places contre 150,2).

Hébergements touristiques de terroir

Au 1er février 2010, la province de Luxembourg compte 1.360 hébergements touristiques de terroir reconnus contre 1.261 en 2006 (+7,9%). On dénombre 345 chambres d'hôtes contre 340 en 2006 (+1,5%) et 1.015 gîtes ou meublés contre 921 en 2006 (+10,2%). La capacité d'accueil y est de 9.720 lits personnes, soit 40,9% du total wallon, loin devant les provinces de Liège (24,4%) et de Namur (23,7%).

Villages de vacances

En Wallonie, seule la province du Brabant wallon n'offre pas d'hébergement en villages de vacances[18]. Avec 8.135 lits/personnes, les treize villages de vacances de la province de Luxembourg représentent à eux seuls un peu moins de la moitié de la capacité totale wallonne (45,0%) et 18,8% de la capacité totale luxembourgeoise.

Hébergements du tourisme social

Les hébergements du tourisme social en province de Luxembourg concentrent un peu plus d'un tiers de la capacité wallonne répertoriée en 2002 par le CGT (34,2%). Par rapport à 2006, les 800 lits de l'ex-hôtel "Ol Fosse d'Outh" sont venus compenser la disparition des lits dans les centres de vacances de Herbeumont et de Borzée. Remarquons que le tourisme social n'est pas encore officiellement reconnu par la Wallonie mais est répertorié par le CGT. Il regroupe d'une part, les centres de vacances et d'autre part, les centres d'hébergement pour jeunes.

5.3.1.2 L'offre commerciale d'hébergements touristiques non reconnue ou non répertoriée

L'offre commerciale non reconnue n'est pas illégale mais située en dehors des reconnaissances, des appellations et de toute promotion officielle. On y retrouve par exemple les chambres chez l'habitant, mais aussi et surtout un grand nombre de maisons mises en location qui sont, soit reprises comme seconde résidence par les rôles communaux, soit taxées par les communes non plus comme seconde résidence mais comme location faisant l'objet d'une taxe de séjour. Notons enfin qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucun inventaire précis, aucune étude sur le poids économique de cette offre.

5.3.1.3 L'offre non commerciale d'hébergements touristiques

L'offre non commerciale comprend les secondes résidences même si celles-ci sont souvent proposées sur le marché de la location touristique, les caravanes résidentielles et le logement chez des amis ou dans la famille. Nous n'abordons dans cette section que les secondes résidences et les caravanes résidentielles pour lesquelles nous disposons de chiffres officiels.

Secondes résidences

Sur base de l'exercice fiscal 2010 (source HADEIS 2011), la province de Luxembourg compte 9.350 secondes résidences faisant l'objet d'une taxe provinciale et communale (la province se basant sur le rôle des communes) contre 9.039 lors de l'exercice fiscal 2005, soit une augmentation de 3,4%. Ce chiffre de 9.350 secondes résidences est à comparer aux 1.015 gîtes ou meublés reconnus par le CGT. Il y a donc près de dix fois plus de secondes résidences que de gîtes ou de meublés ayant fait l'objet d'une reconnaissance officielle.

L'origine géographique des propriétaires de seconde résidence révèle en 2010 que 10,0% des propriétaires proviennent de la province de Luxembourg, 31,4% du reste de la région wallonne et 13,2% de la région de Bruxelles-Capitale. En revanche, 40,2% sont flamands et 10,5% néerlandais.

[18] Tout comme pour les centres du tourisme social, les villages de vacances en Wallonie sont dans l'ensemble répertoriés par le CGT mais ne font pas encore l'objet d'une reconnaissance officielle comme dans les secteurs de l'hôtellerie, des campings de passage ou des hébergements touristiques de terroir.

Caravanes résidentielles

La province de Luxembourg compte 7.612 emplacements pour caravane résidentielle ou mobilhome (« maison mobile ») situés dans les campings reconnus par le CGT au 1er juin 2010, contre 9.316 en 2006 (-18,3%).

5.3.1.4 L'offre totale d'hébergements touristiques

Tableau 5.3. – Répartition de l'offre totale d'hébergements touristiques[19].

Type d'hébergement	Capacité	%
Offre commerciale d'hébergements touristiques	**43.299**	**41,8%**
Offre non commerciale d'hébergements touristiques	**60.236**	**58,2%**
Dont les secondes résidences (*)	37.400	
Dont les caravanes résidentielles (**)	22.836	
OFFRE TOTALE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	**103.535**	**100,0%**

Source : OTW (2011) - Hadeis (2011) – Traitement OTLUX

L'offre totale d'hébergements touristiques en province de Luxembourg, reconnue ou répertoriée, comprend donc d'une part l'offre commerciale, et d'autre part l'offre non commerciale hors logement dans la famille ou chez des amis qui s'avère incalculable.

Elle s'élève en 2010, sur base de deux hypothèses concernant les secondes résidences et les caravanes résidentielles, à 103.535 personnes. Cela représente 1 personne en séjour pour 2,6 habitants. On comptait une personne en séjour pour 2,4 habitants il y a cinq ans. La pression touristique tend donc à diminuer globalement depuis 2006.

5.3.2 La fréquentation des hébergements touristiques commerciaux

Les statistiques de fréquentation fournies par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) abordent les hébergements touristiques commerciaux, à l'exception du tourisme de terroir. Elles concernent donc les hôtels, les campings de passage, les centres de vacances du tourisme social, les villages de vacances et les hébergements pour jeunes repris par la DGSIE sous l'appellation « hébergements pour des catégories spécifiques[20] ».

[19] (*) Hypothèse d'une capacité moyenne de 4 lits personnes par seconde résidence. (**) Hypothèse d'une capacité moyenne de 3 lits personnes par caravane résidentielle.

[20] A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de comparer directement les informations relatives à l'offre d'hébergement reconnue ou répertoriée par le CGT à celles relatives à la demande, fournies par la DGSIE. Les populations de référence ne sont en effet toujours pas les mêmes. Moyennant cette mise en garde, il apparaît néanmoins intéressant de présenter les chiffres récoltés par la DGSIE et d'apprécier moins les valeurs absolues que les variations annuelles.

Hôtellerie

En 2010, la DGSIE recense pour la province de Luxembourg 325.908 arrivées hôtelières générant 575.841 nuitées et une durée moyenne de séjour de 1,8 nuits.

Tableau 5.4. – Arrivées, nuitées, durée et parts de marché des hôtels en 2010.

	Année 2010			Nuitées 2010
	Arrivées	Nuitées	Durée (*)	Part de marché wallon
Reste de la région wallonne	1.367.261	2.269.630	1,7	79,8%
Province de Luxembourg	325.908	575.841	1,8	20,2%

Source : DGSIE - traitement OTLUX - (*) durée moyenne de séjour

Entre 1995 et 2010, les arrivées et les nuitées hôtelières du reste de la région wallonne gagnent respectivement 79,3% et 58,1%. Sur la même période, les hôtels de la province de Luxembourg voient leurs arrivées augmenter d'à peine 11,6 %, et leurs nuitées perdre 5,2%. En termes de durée de séjour, la moyenne luxembourgeoise chute et passe de 2,1 nuits en 1995 à 1,8 nuits en 2010. En termes de nuitées, les hôtels luxembourgeois, qui représentaient encore 29,7% du marché wallon en 1995, ne pèsent plus en 2010 que 20,2%.

L'année 2000 est l'année de cassure entres les courbes luxembourgeoises et celles du reste de la région wallonne ; prolongement de la phase de croissance pour les hôtels du reste de la région wallonne, phase de décroissance pour les hôtels de la province de Luxembourg, même si les années 2005, 2006 et 2007 repartent légèrement à la hausse.

Graphique 5.10. - Evolution indicée (1995=100) des arrivées et des nuitées hôtelières de 1995 à 2010 pour la province de Luxembourg et le reste de la région wallonne.

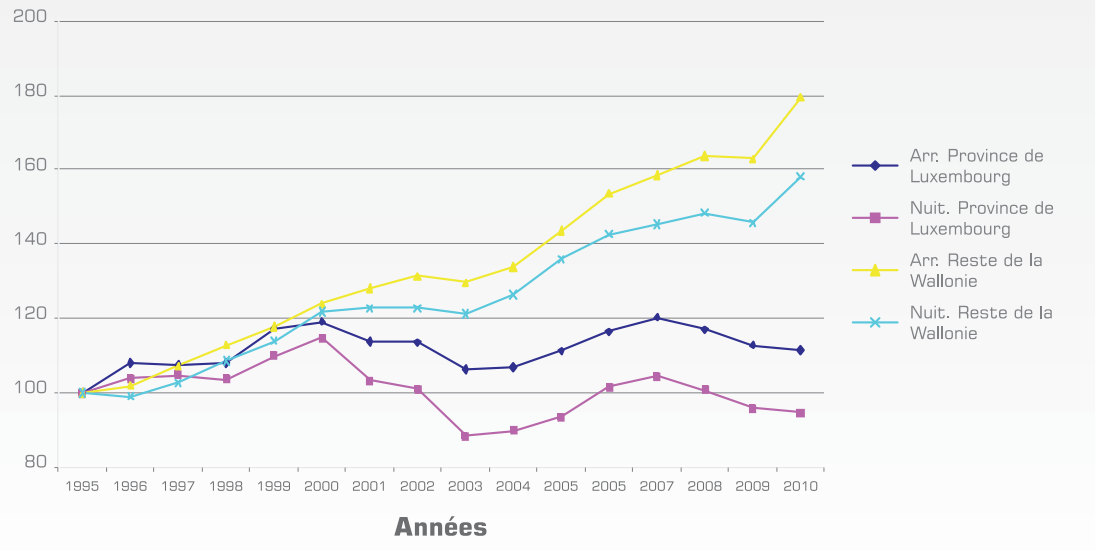

Source : DGSIE - traitement OTLUX

Campings de passage

Pour l'année 2010, la province de Luxembourg comptabilise dans ses campings de passage un total de 169.696 arrivées (+0,2% par rapport à 1995) et de 644.063 nuitées (-15,3%). La durée moyenne de séjour se situe légèrement en dessous des quatre nuits (3,8), contre 3,3 nuits pour le reste de la région wallonne. La durée de séjour était de 4,5 nuits en 1995.

Tableau 5.5. – Arrivées, nuitées, durée et parts de marché des campings de passage en 2010.

	Année 2010			Nuitées 2010
	Arrivées	Nuitées	Durée (*)	Part de marché wallon
Reste de la région wallonne	135.415	448.603	3,3	41,1%
Province de Luxembourg	169.696	644.063	3,8	58,9%

Source : DGSIE - traitement OTLUX - (*) durée moyenne de séjour

Entre 1995 et 2010, les arrivées et les nuitées luxembourgeoises évoluent en dents de scie, quasi parallèlement, mais à un niveau inférieur néanmoins à l'année de référence. On note que la perte est bien moins grande que celle des arrivées et des nuitées pour le reste de la région wallonne, qui chutent de plus ou moins 40% sur quinze ans. Les années 2003 et 2009 tranchent avec deux pics supérieurs à l'année de référence. Dans ce contexte particulier, la province de Luxembourg progresse en termes de parts de marché wallon et passe, entre 1995 et 2010, de 48,7% à 58,9%.

Graphique 5.11. - Evolution indicée (1995=100) des arrivées et des nuitées dans les campings de passage de 1995 à 2010 pour la province de Luxembourg et le reste de la région wallonne.

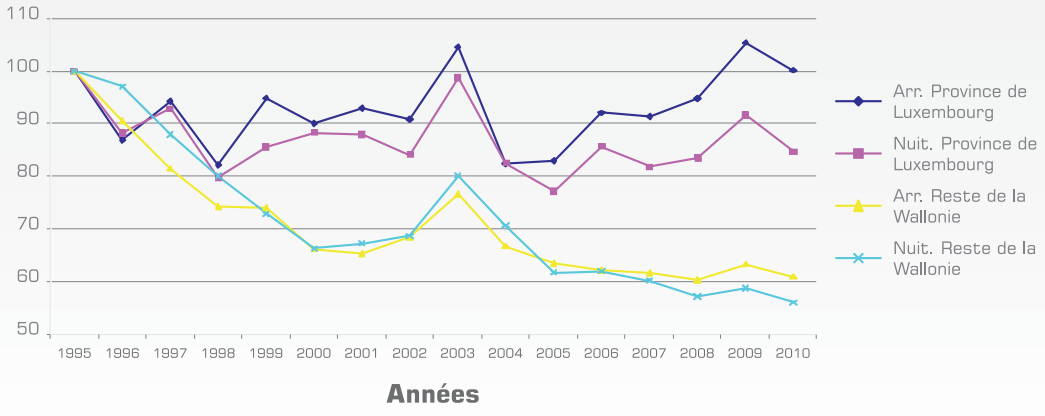

Source : DGSIE - Traitement OTLUX

Parcs de vacances

En 2010, on dénombre 649.140 nuitées dans les parcs de vacances de la province de Luxembourg, soit 53,7% du marché wallon[21]. Cela représente un recul en termes de nuitées de l'ordre de -12,3% par rapport à 2006 et de -20,1% par rapport à 2004. La durée moyenne de séjour est intéressante en termes de retombées touristiques puisqu'elle se fixe à 4,5 nuits.

[21] Suite aux changements de classifications opérés par la DGSIE entre 2003 et 2004, nous ne sommes pas en mesure de suivre l'évolution de la fréquentation dans ce secteur. Les parcs de vacances regroupent en effet depuis 2004, les deux anciennes catégories « centres de vacances » (du tourisme social) et « villages de vacances », mais en partie seulement ; certains déclarants ayant été recasés dans la catégorie des hébergements pour catégories spécifiques ou pour jeunes. Pour ces différentes raisons, nous ne considérons pour ces deux secteurs, que les années 2004 et 2006 comme années de référence.

Tableau 5.6. – Arrivées, nuitées, durée et parts de marché dans les parcs de vacances en 2010.

	Année 2004			Nuitées 2004
	Arrivées	Nuitées	Durée (*)	Part de marché wallon
Reste de la région wallonne	129.927	604.663	4,7	42,7%
Province de Luxembourg	187.238	812.954	4,3	57,3%

	Année 2006			Nuitées 2006
	Arrivées	Nuitées	Durée (*)	Part de marché wallon
Reste de la région wallonne	130.147	658.699	5,1	47,1%
Province de Luxembourg	153.932	739.910	4,8	52,9%

	Année 2010			Nuitées 2010
	Arrivées	Nuitées	Durée (*)	Part de marché wallon
Reste de la région wallonne	116.063	560.773	4,8	46,3%
Province de Luxembourg	145.838	649.140	4,5	53,7%

Source : DGSIE - traitement OTLUX - (*) durée moyenne de séjour

Hébergements pour catégories spécifiques[22] dont le tourisme des jeunes

354.947 nuitées sont générées en 2010 par les hébergements pour jeunes de la province de Luxembourg. On en dénombrait néanmoins 463.659 en 2006 (-23,45%) et 531.588 en 2004 (-33,23%). Cela représente toujours un quart du marché wallon (contre 29,7% en 2004). La durée moyenne de séjour est de 3,3 nuits en 2010.

Tableau 5.7. – Arrivées, nuitées, durée et parts de marché des hébergements pour catégories spécifiques (tourisme des jeunes) en 2010.

	Année 2004			Nuitées 2004
	Arrivées	Nuitées	Durée (*)	Part de marché wallon
Reste de la région wallonne	355.283	1.264.357	3,6	70,4%
Province de Luxembourg	147.245	531.588	3,6	29,6%

	Année 2006			Nuitées 2006
	Arrivées	Nuitées	Durée (*)	Part de marché wallon
Reste de la région wallonne	336.652	1.154.041	3,4	71,3%
Province de Luxembourg	131.349	463.659	3,5	28,7%

	Année 2010			Nuitées 2010
	Arrivées	Nuitées	Durée (*)	Part de marché wallon
Reste de la région wallonne	321.232	1.048.215	3,3	74,70%
Province de Luxembourg	106.219	354.947	3,3	25,30%

Source : DGSIE - traitement OTLUX - (*) durée moyenne de séjour

[22] Les hébergements pour catégories spécifiques regroupent les logements pour jeunes comme les maisons de vacances, les gîtes de groupe pour jeunes, les auberges de jeunesse ou les centres d'hébergement pour jeunes. En sont donc exclus les centres d'hébergement sportif de l'ADEPS. Remarquons enfin que certains hébergements pour jeunes accueillent également une large clientèle d'adultes.

Les arrivées et nuitées totales hors tourisme de terroir

En 2010, hors tourisme de terroir, la province de Luxembourg réceptionne 2.223.991 nuitées générées par 747.661 arrivées. Elle demeure toujours la province wallonne qui comptabilise le plus de nuitées, soit 33,9% des nuitées wallonnes. La durée moyenne de séjour y est aussi la plus élevée : 3,0 nuits en 2010 contre une durée moyenne de 2,2 nuits dans les 4 autres provinces wallonnes.

Dans les 4 secteurs d'hébergement étudiés, la clientèle belge reste majoritaire avec 55,8 % des nuitées totales pour une durée moyenne de séjour inférieure à trois nuits. Les Pays-Bas sont de loin le premier marché étranger de la province de Luxembourg. Ils représentent 34,9% des nuitées contre 3,5% pour la France, 2,7% pour l'Allemagne et 1,0% pour le Royaume-Uni. La clientèle hollandaise est aussi celle qui séjourne le plus longtemps dans notre province, avec une moyenne de 3,9 nuits en 2010.

Tableau 5.8. – Origine de la clientèle des nuitées totales hors tourisme de terroir pour la province de Luxembourg en 2010 .

Origine	Arrivées	%	Nuitées	%	Durée
Belgique	459.031	61,4%	1.240.414	55,8%	2,7
Pays-Bas	199.124	26,6%	775.420	34,9%	3,9
France	31.541	4,2%	77.535	3,5%	2,5
Allemagne	19.815	2,7%	59.118	2,7%	3,0
Royaume-Uni	10.867	1,5%	22.783	1,0%	2,1
Autres	27.283	3,6%	48.721	2,2%	1,8

Source : DGSIE - traitement OTLUX

5.3.3 La fréquentation des hébergements touristiques de terroir

A défaut de statistiques fédérales concernant la fréquentation des hébergements touristiques de terroir (gîtes, meublés de vacances et chambres d'hôtes), nous utilisons les dernières estimations fournies par l'Observatoire du Tourisme wallon pour l'année 2006, en termes de nuitées, de durée moyenne de séjour et de taux d'occupation.

En 2006, on estime à 717.889 les nuitées provenant des hébergements touristiques de terroir en province de Luxembourg. La répartition des nuitées totales place la province de Luxembourg, avec 36,6%, de peu devant la province de Liège (35,8%), mais bien devant celles de Namur (18,8%), du Hainaut (7,7%) et du Brabant wallon (1,1%). Les trois provinces composant traditionnellement la destination « Ardenne »[23] représentent donc ensemble, en 2006, 91,2% du total des nuitées dans ce secteur.

La durée moyenne de séjour dans les hébergements du tourisme rural s'élèverait à 6 nuits. Elle serait de 5 nuits dans les hébergements du tourisme à la ferme et de 3 nuits dans les chambres d'hôtes.

[23] Notons que la province du Hainaut peut toutefois revendiquer une appartenance pour partie au territoire naturel ou historique de l'Ardenne.

5.3.4 La fréquentation des attractions touristiques[24] en 2010 et évolution

Autant la province de Luxembourg est la première province wallonne en termes de capacité d'accueil et de volumes de nuitées, autant elle ferme la marche des attractions touristiques.

En 2010, on évalue à 900.034 le nombre de visiteurs dans les 45 attractions luxembourgeoises répertoriées par l'Observatoire du Tourisme wallon (9,9% du total wallon). Avec 2.864.205 visiteurs (31,5% du total wallon), les 69 attractions de la province de Namur devancent largement les 80 attractions du Hainaut (2.068.590 visiteurs - 22,7%), les 16 attractions du Brabant wallon (1.545.155 visiteurs – 17,0%) et les 62 attractions de Liège (1.725.701 visiteurs – 18,9%).

Entre 2000 et 2010, les attractions luxembourgeoises perdent 8,7 % de visiteurs. Si les provinces du Hainaut, de Liège et de Namur progressent respectivement de 20,9%, 57,3% et 6,9%, la province du Brabant wallon régresse quant à elle de 16,4%. Notons que le nombre d'attractions prises en compte pour l'ensemble de la Wallonie est passé de 200 en 2000 à 272 en 2010.

Tableau 5.9 – Evolution indicée (2000 = 100) de la fréquentation des attractions touristiques.

Fréquentation	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Région wallonne	100,0%	105,1%	107,2%	110,3%	104,7%	106,2%	107,1%	110,6%	112,0%	119,2%	109,4%
	200(*)	208	214	220	220	235	246	249	253	263	272
Brabant wallon	100,0%	104,0%	103,3%	104,6%	98,6%	99,2%	95,7%	101,6%	106,4%	106,7%	83,6%
	14	14	15	15	16	15	15	15	16	16	16
Hainaut	100,0%	109,6%	107,9%	121,4%	116,6%	122,8%	112,7%	117,3%	118,6%	128,4%	120,9%
	56	59	62	66	66	68	70	72	72	76	80
Liège	100,0%	107,8%	116,0%	115,7%	103,3%	104,0%	125,1%	130,4%	142,7%	166,4%	157,3%
	36	39	39	40	38	43	47	47	49	56	62
Luxembourg	100,0%	97,3%	102,8%	92,1%	92,2%	99,7%	97,4%	97,9%	99,3%	96,0%	91,3%
	37	37	38	38	39	43	44	44	44	43	45
Namur	100,0%	104,9%	107,5%	111,6%	106,5%	103,8%	107,5%	109,1%	103,6%	111,2%	106,9%
	57	59	60	61	61	66	70	71	72	72	69

(*)Les chiffres présents sous la valeur de fréquentation représentent le nombre d'attractions prises en compte

5.3.5 Fréquentation des Maisons du Tourisme en 2010

5.3.5.1 Comparaison avec les autres provinces wallonnes

En 2010, près d'un million de visiteurs se sont adressés aux guichets de 40 Maisons du Tourisme en région wallonne. Les 12 Maisons du Tourisme situées en province de Luxembourg en ont accueilli près de 350.000, soit 36,5 % de la fréquentation wallonne. Notons que ces chiffres ne prennent pas en compte les nombreux visiteurs qui se rendent également dans les syndicats d'initiative.

[24] Les attractions touristiques sondées par l'Observatoire du Tourisme wallon regroupent les musées, les attractions « nature » et « nautique », les parcs et centres récréatifs, les châteaux et citadelles, les demeures et les monuments historiques.

5.3.5.2 Origine des visiteurs

L'origine des visiteurs en 2010 diffère sensiblement selon les provinces. Les Maisons du tourisme du Luxembourg présentent la particularité d'accueillir proportionnellement moins de wallons que dans le reste de la Wallonie (33%). Les autres visiteurs proviennent de Flandre (28%), des Pays-Bas (14%), de France (7%), du Royaume-Uni (3%) et d'Allemagne (2%). Les autres nationalités se partageant les 13% restants.

5.3.5.3 Fréquentation mensuelle

Même s'il intègre également la fréquentation des excursionnistes ou touristes d'un jour, ce graphique vient confirmer les courbes de saisonnalité des arrivées et des nuitées dans les hébergements touristiques de la province de Luxembourg. Il permet de visualiser une nouvelle fois l'importance des mois de juillet et août dans l'activité touristique luxembourgeoise. Ces deux mois génèrent en effet à eux seuls le tiers de la fréquentation des Maisons du Tourisme. Le mois de mai constitue quant à lui le deuxième pic de saisonnalité.

Graphique 5.12. – Fréquentation mensuelle aux guichets des Maisons du tourisme par province en 2010

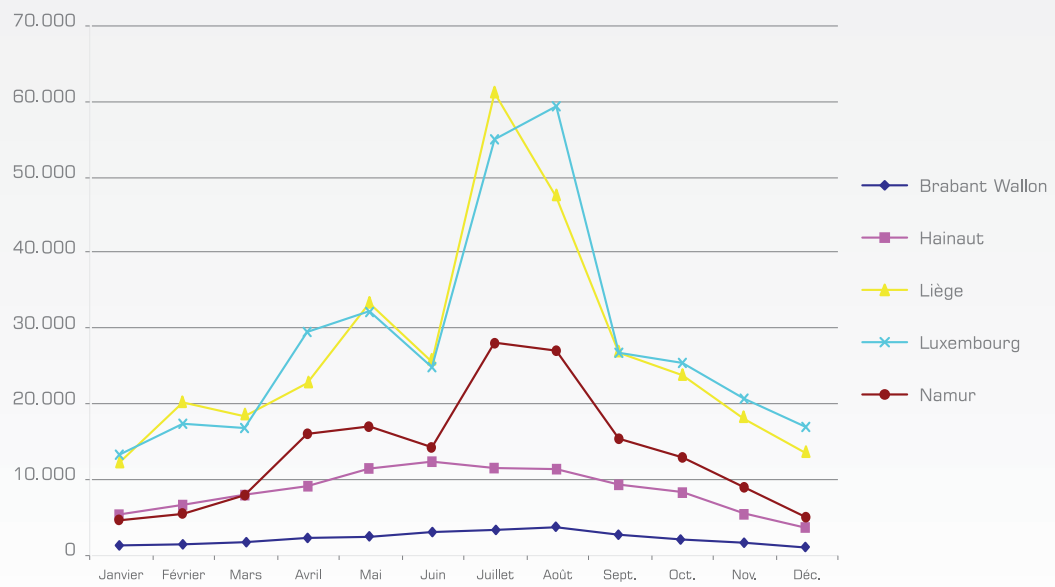

Source OTW – Traitement OTLUX (2010)

5.4 L'Economie sociale

5.4.1 Introduction

L'économie sociale représente une manière originale de penser et de pratiquer l'économie avec un but qui n'est pas exclusivement centré sur la maximisation du profit, mais d'avantage orienté vers la recherche de plus-values sociétales. Elle regroupe des activités économiques et sociales exercées selon les principes suivants :

- finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ;
- autonomie de gestion ;
- gestion démocratique et participative ;
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Ce secteur propose donc un modèle alternatif pouvant néanmoins collaborer autant avec les pouvoirs publics qu'avec le secteur privé.

5.4.2 Objectifs

Les informations présentées dans les pages qui suivent auront pour objectifs :

- de donner un bref aperçu des missions et objectifs spécifiques poursuivis par les entreprises luxembourgeoises d'économie sociale, ces derniers étant largement induits par le type d'agrément(s) concerné(s) ;

- de décrire l'importance que représente le secteur de l'économie sociale en province de Luxembourg :
  - non seulement en termes d'emplois (nombre d'ETP,...),
  - mais aussi dans la mise en œuvre de parcours spécifiques de formation et/ou d'insertion socioprofessionnelle (nombre de bénéficiaires accompagnés,...).

Dans ce « Chiffres et Réalités », nous avons porté une attention plus spécifique aux organismes ayant obtenu une reconnaissance officielle dans le secteur de l'Economie sociale.

5.4.3 Les agréments en Economie sociale

Deux sources d'agréments sont possibles : ceux de la Région wallonne et les agréments fédéraux. Certains organismes bénéficient de plusieurs agréments pour la réalisation de leurs missions.

5.4.3.1 Les agréments en région wallonne

Différents agréments existent au sein de l'Economie sociale wallonne :

- Les Entreprises d'Insertion (EI) ;
- Les Entreprises de Travail Adapté (ETA) ;
- Les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) ;
- Les Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) ;
- Les Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à Finalité Sociale (IDESS) ;
- Les Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE) ;
- Les Agences Conseil (AC).

Il est à noter que ces agréments ont leur pendant (ou presque) en Régions bruxelloise et flamande.

5.4.3.2 Les agréments fédéraux

Le SPP Intégration Sociale agrée ou reconnaît :

- les Initiatives d'Economie Sociale (IES) reconnues dans le cadre de la mise à l'emploi d'art 60 §7 ;
- les Entreprises d'Insertion Fédérale (EIF) ;
- les projets pilotes et les expériences innovatrices d'économie sociale.

5.4.4 Les statuts juridiques – SFS et ASBL

La Société à Finalité Sociale (SFS) est un statut juridique transversal que peuvent revêtir tant les sociétés coopératives (SC), que les sociétés de personnes (SPRL par exemple) ou les société anonymes (SA), et d'autres types de sociétés de nature commerciale. Le lucre n'y est pas une finalité mais un moyen nécessaire pour atteindre la finalité sociale de l'entreprise.

Quatre éléments importants caractérisent la société à finalité sociale :

- elle ne vise pas l'enrichissement des associés ;
- elle a la forme d'une société commerciale ;
- ses statuts comprennent un certain nombre de dispositions spécifiques prescrites par la loi ;
- le fait qu'une finalité sociale soit clairement indiquée dans les statuts (création d'emploi pour personnes fragilisées, protection de la nature, création culturelle, etc.).

Parmi les spécificités des SFS, on peut voir la grande cohérence existant entre ce statut juridique et les principes de l'économie sociale. En outre, ce statut ouvre l'accès à certains agréments, principalement entreprises d'insertion, que nous développons ci-après.

Tableau 5.10 - Les SFS en province de Luxembourg.

SCRL FS		Employés		Ouvriers		Personnel		Forme juridique	Sources/ données
		Total	ETP	Total	ETP	Total	ETP		
Débrouillardise villageoise	Meix-dvt-Virton	Développé en collaboration avec des partenaires publics/privés locaux						SCRL FS	*
Périple en la Demeure	Limerlé	1,00	0,33	0,00	0,00	**1,00**	**0,33**	SCRL FS	*
Ecoculture	Torgny	Développé en collaboration avec la Toupie (EFT) et différents partenaires publics/privés locaux						SCRL FS	*
Coopérative Immobilière Sociale	Saint-Hubert	Développé en collaboration avec des partenaires publics/privés locaux						SCRL FS	*
Impribeau Sagame	Sainte-Ode	4,00	4,00	6,00	6,00	**10,00**	**10,00**	SCRL FS	*
Le Primordia	Sainte-Ode	4,00	4,00	0,00	0,00	**4,00**	**4,00**	SCRL FS	**
Servi-titres	Bastogne	2,00	1,60	58,00	28,40	**60,00**	**30,00**	SCRL FS	**
Sous-total	**SCRL FS**	**11,00**	**9,93**	**64,00**	**34,40**	**75,00**	**44,33**		

* Données transmises par l'entreprise
* * Données disponibles à la centrale des bilans (BNB)
N.D./N.C.. Données non disponibles et/ou non communiquées

Remarque : Sont reprises ci-dessus uniquement les entreprises n'ayant pas d'agrément wallon ou fédéral. (Les entreprises agréées sont reprises ci-après dans les tableaux correspondants à leur(s) agrément(s) respectif(s)).

Les Associations Sans But Lucratif (ASBL)

Elles ont uniquement un but social et ne cherchent pas à procurer un gain matériel à leurs membres. Elles ne peuvent dès lors se livrer à des opérations commerciales qu'à titre accessoire, et seulement quand c'est nécessaire pour arriver à leur but social.

5.4.5 Les entreprises d'économie sociale agréées en Province de Luxembourg

5.4.5.1 Les Entreprises d'Insertion

Les Entreprises d'Insertion (EI) sont des sociétés commerciales à finalité sociale ayant pour objectif l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi difficiles à placer sur le marché du travail. Dans le cadre de leur agrément, les EI s'engagent à recruter et encadrer au sein de leur personnel un certain pourcentage de personnes peu qualifiées, particulièrement éloignées de l'emploi, ...

Ce parcours d'insertion et de création d'emplois (généralement peu qualifiés, mais pas exclusivement) se fait par le biais d'une activité productrice de biens et de services exercée en région wallonne de langue française.

A titre d'exemple, des entreprises d'insertion sont actives dans le transport social, l'imprimerie, l'horeca, la centrale de repassage, la construction, les nouveaux gisements d'emplois (tels que l'environnement, ...).

Tableau 5.11 - Les EI en province de Luxembourg.

SCRL FS agréées Entreprise d'insertion (EI)		Employés		Ouvriers		Personnel		Forme juridique	Sources/ données
		Total	ETP	Total	ETP	Total	ETP		
GIM (1)	Sainte-Ode	1,00	1,00	10,00	10,00	**11,00**	**11,00**	SCRL FS	*
La Lorraine 95	Arlon	2,00	1,50	8,00	7,60	**10,00**	**9,10**	SCRL FS	**
Les Titres-service de La Lorraine	Arlon	6,00	4,00	36,00	28,90	**42,00**	**32,90**	SCRL FS	**
Les Lavandières du Bonalfa	Vielsalm	3,00	1,80	13,00	9,60	**16,00**	**11,40**	SCRL FS	**
Sitelux	Saint-Hubert	8,00	7,60	25,00	24,50	**33,00**	**32,10**	SCRL FS	**
Bois Vert	Marche-en-Famenne	2,00	2,00	4,00	4,00	**6,00**	**6,00**	SCRL FS	*
Progrescom	Bertrix	2,00	2,00	4,00	4,00	**6,00**	**6,00**	SCRL FS	*
Age d'Or Centre Ardenne	Libramont	3,00	3,00	48,00	32,60	**51,00**	**35,60**	SCRL FS	**
Le Trusquin TS	Marche-en-Famenne	6,00	5,50	63,00	44,30	**69,00**	**49,80**	SCRL FS	**
Dureco	Tohogne	2,00	0,80	4,00	3,50	**6,00**	**4,30**	SCRL FS	**
Sous-total	**EI**	**35,00**	**29,20**	**215,00**	**169,00**	**250,00**	**198,20**		

* Données transmises par l'entreprise
* * Données disponibles à la centrale des bilans (BNB)
N.D./N.C.. Données non disponibles et/ou non communiquées
(1) GIM est une entreprise qui a été agréée en tant qu'entreprise d'insertion jusqu'en 2010

5.4.5.2 Les Entreprises de Travail Adapté

Les Entreprises de Travail Adapté (ETA) offrent emploi et accompagnement aux personnes handicapées.

En termes économiques, elles constituent des unités de production de biens et services dans des secteurs aussi divers que le conditionnement, le travail du bois et du papier, l'assemblage d'appareils électriques, le travail des métaux, l'horticulture, ...

En juin 2010, les ETA comptaient en Wallonie 7.337 travailleurs en production au sein desquels on pouvait dénombrer 6.993 personnes handicapées. En outre, 1.165 personnes travaillaient dans l'encadrement, dont 193 avec un handicap.

Tableau 5.12 - Les ETA en province de Luxembourg.

Entreprises de travail adapté (ETA)		Employés		Ouvriers		Personnel		Forme juridique	Sources/ données
		Total	ETP	Total	ETP	Total	ETP		
Serviplast	Bastogne	17,00	16,00	112,00	107,80	**129,00**	**123,80**	SCRL FS	**
La Lorraine 72	Arlon	33,00	27,20	123,00	118,80	**156,00**	**146,00**	SCRL FS	**
Belair - Jardins et Menuiserie	Marche-en-Famenne	8,00	7,20	54,00	53,50	**62,00**	**60,70**	ASBL	**
Les Hautes Ardennes	Vielsalm	95,00	95,00	10,00	10,00	**105,00**	**105,00**	SA	*
Le Saupont	Bertrix	25,00	22,80	183,00	183,00	**208,00**	**202,80**	SCRL FS	**
Pépinière La Gaume	Tintigny	18,00	16,70	84,00	84,00	**102,00**	**99,60**	SCRL FS	**
Stallbois	Etalle	10,00	9,60	134,00	129,8	**144,00**	**139,40**	SCRL FS	**
Sous-total	**ETA**	**206,00**	**194,50**	**700,00**	**682,80**	**906,00**	**877,30**		

* Données transmises par l'entreprise
* * Données disponibles à la centrale des bilans (BNB)
N.D./N.C.. Données non disponibles et/ou non communiquées

5.4.5.3 Les Entreprises de Formation par le Travail et les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle

Au début des années 1980, la croissance du chômage et la montée de l'exclusion sociale provoquent la naissance de multiples initiatives associatives visant la formation et l'insertion de personnes précarisées. Parmi les formes diverses de reconnaissance et de soutien public, deux sont généralement empruntées par les projets d'économie sociale : les EFT et les OISP.

Les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) ont pour mission d'assurer une formation à des personnes connaissant des difficultés sociales, culturelles et professionnelles et menacées d'exclusion socioprofessionnelle. Formellement, elles s'adressent principalement à des personnes qui ont au maximum le CEB (certificat d'études de base, officialisant la réussite de l'enseignement primaire), soit des personnes qui sont chômeuses indemnisées depuis plus de 2 ans.

Les personnes en formation ne sont pas engagées au sein de la structure, elles y apprennent leur futur métier en tant que stagiaires pendant une période de formation déterminée.

Au terme de cette formation, la personne bénéficie non seulement des acquis et connaissances d'un nouveau métier mais aussi du soutien de l'EFT dans le cadre de ses recherches ultérieures d'emploi après sa période de formation.

Tableau 5.13 - Les EFT en province de Luxembourg.

Entreprises de formation par le travail (EFT)		Employés		Ouvriers		Personnel		Stagiaire	Forme juridique	Sources/ données
		Total	ETP	Total	ETP	Total	ETP	Total		
Produits et Marché de pays (traiteur Framboise & Mangetout)	Tintigny	6,00	4,00	0,00	0,00	**6,00**	**4,00**	**12**	ASBL	*
Habilux	Bastogne	9,00	7,83	2,00	2,00	**11,00**	**9,83**	**68**	ASBL	*
La Renardière	Bertrix	15,00	14,40	0,00	0,00	**15,00**	**14,40**	**45**	ASBL	**
Le Futur Simple	Sainte-Ode	12,00	10,75	3,00	3,00	**15,00**	**13,75**	**68**	ASBL	*
Le Trusquin	Marloie	17,00	17,00	0,00	0,00	**17,00**	**17,00**	**116**	ASBL	*
EFT Neufchâteau Form'Action	Neufchâteau	2,00	1,75	3,00	3,00	**5,00**	**4,75**	**26**	CPAS	*
La Toupie	Arlon	9,00	9,00	0,00	0,00	**9,00**	**9,00**	**80**	ASBL	*
Au Travert	Saint-Hubert	7,00	7,00	0,00	0,00	**7,00**	**7,00**	**25**	ASBL	*
Sous-total	**EFT**	**77,00**	**71,73**	**8,00**	**8,00**	**85,00**	**79,73**	**440**		

* Données transmises par l'entreprise
* * Données disponibles à la centrale des bilans (BNB)
N.D./N.C.. Données non disponibles et/ou non communiquées

Pour leur part, les Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) recouvrent une réalité de formation assez hétérogène. Il s'agit le plus souvent de formations de premier niveau (pré-requis pour toute démarche d'insertion socioprofessionnelle) : alphabétisation, formation en prison ou à l'égard de toxicomane, préparation de projets d'emploi, reconversion pour femmes rentrantes, ... Ils s'adressent -sauf exception- aux demandeurs d'emploi ayant au maximum le CESS (diplôme du secondaire supérieur) ou aux chômeurs de plus de 24 mois.

Sont actuellement prioritaires pour l'obtention de l'agrément, les projets tendant à :

- l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté ;
- la préparation à la réinsertion des personnes incarcérées ;
- l'aide à l'insertion professionnelle par l'alphabétisation ;
- la formation continuée faite à distance ;
- la préparation professionnelle en vue de la création d'emploi.

Tableau 5.14 - Les OISP en province de Luxembourg.

Organisme d'insertion socio-professionnel (OISP)		Employés		Ouvriers		Personnel		Stagiaire	Forme juridique	Sources/ données
		Total	ETP	Total	ETP	Total	ETP	Total		
Centre de développement rural (C.D.R.) (*)	Tintigny	16,00	10,70	0,00	0,00	**16,00**	**10,70**	**20**	ASBL	*
La Source	Bouillon	15,00	10,00	7,00	3,00	**22,00**	**13,00**	**158**	ASBL	*
La Trêve	Bastogne	20,00	15,30	0,00	0,00	**20,00**	**15,30**	**107**	ASBL	*
Mode d'Emploi Luxembourg Vie Féminine	Arlon	4,00	3,50	0,00	0,00	**4,00**	**3,50**	**50**	ASBL	*
Lire & Ecrire Luxembourg	Libramont	25,00	21,10	0,00	0,00	**25,00**	**21,10**	**374**	ASBL	*
Le Miroir Vagabond	Bourdon	33,00	29,00	0,00	0,00	**33,00**	**29,00**	**130**	ASBL	*
Sous-total	**OISP**	**113,00**	**89,60**	**7,00**	**3,00**	**120,00**	**92,60**	**839**		

* Données transmises par l'entreprise
* * Données disponibles à la centrale des bilans (BNB)
N.D./N.C.. Données non disponibles et/ou non communiquées
(*) Concernant le CDR, le données stagiaires renseignées sont relatives au nombre de postes disponibles
Il convient dès lors de signaler que le nombre total de stagiaires est en fait plus élevé que celui indiqué dans le tableau

5.4.5.4 Les Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à Finalité Sociale

Une IDESS est une structure (ASBL, SFS ou CPAS) agréée qui propose certains services de proximité à des personnes physiques, en tenant compte de l'importance de leurs revenus, ou aux petites ASBL résidant sur le territoire de la Région wallonne[25]. Ces services ou travaux sont considérés de trop faible importance pour intéresser les professionnels du secteur privé.

Les IDESS peuvent s'impliquer dans les domaines suivants :

- petits travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement de l'habitat ;
- aménagement et entretien des espaces verts ;
- transport social ;
- buanderie sociale ;
- magasins sociaux ;
- nettoyage de locaux des "petites ASBL".

[25] Il est à préciser que les services couverts peuvent varier en fonction de la structure du prestataire (ASBL, SFS, CPAS, ...)

Tableau 5.15 - Les IDESS en province de Luxembourg.

IDESS		Employés		Ouvriers		Personnel		Stagiaire	Forme juridique	Sources/ données
		Total	ETP	Total	ETP	Total	ETP	Total		
Les compagnons de la maison	Marche-en-Famenne	13,00	13,00	5,00	5,00	**18,00**	**18,00**	**6**	ASBL	*
La Dépa-mobile	Léglise	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**1**	CPAS	*
CPAS de Manhay	Manhay	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,5**	CPAS	*
Lavoir Social - La Clairfontaine	Bertrix	0,00	0,00	4,00	4,00	**4,00**	**4,00**	**0**	CPAS	*
Clair et Net	Melreux	5,50	3,85	0,00	0,00	**5,50**	**3,85**	**4**	ASBL	*
Progrescom	Bertrix	Données déjà intégrées dans la rubrique EI ci-avant							SCRL FS	*
Le Trusquin Titres Services	Marche-en-Famenne	Données déjà intégrées dans la rubrique EI ci-avant							SCRL FS	*
A Vaux-Service	Vaux-sur-Sûre	Service repris par le CPAS de Vaux-sur-Sûre							CPAS	*
ADMR	Bertrix	1,00	1,00	0,00	0,00	**1,00**	**1,00**	**1**	ASBL	*
Sous-total	**IDESS**	**19,50**	**17,85**	**9,00**	**9,00**	**28,50**	**26,85**	**12,5**		

* Données transmises par l'entreprise
* * Données disponibles à la centrale des bilans (BNB)
N.D./N.C.. Données non disponibles et/ou non communiquées

5.4.5.5 Les Missions Régionales pour l'Emploi

Les MIRE ont pour mission principale d'assurer la mise à l'emploi durable et de qualité des demandeurs d'emploi fragilisés. Sur le territoire de la province de Luxembourg, seule la MIRELUX est active.

5.4.5.6 Agence-conseil

Les Agences-conseils accompagnent les entreprises et associations d'économie sociale, que ce soit en phase de création, de développement ou de crise. Ainsi, par exemple, elles aident des particuliers à constituer un plan d'affaires pour lancer leur entreprise d'économie sociale, les soutiennent dans la recherche de financement (recherche de fonds adaptés, rédaction de demande de subvention, etc.), aident au montage de nouvelles activités, ...

Une Agence-conseil a son siège en province de Luxembourg : l'asbl NGE2000.

5.4.5.7 Les agréments fédéraux

Les initiatives d'économie sociale (IES) reconnues dans le cadre de la mise à l'emploi d'art 60 §7.

Cette désignation retenue au niveau fédéral concerne la plupart des associations, entreprises ou organismes d'économie sociale à savoir :

- **les sociétés à finalité sociale** (cfr. art 661 code des sociétés) ;
- les entreprises d'économie sociale agréées par la Région wallonne telles que les EI, ETA, EFT, OISP et IDESS, citées ci-avant ;
- les entreprises, projets ou initiatives agréés ou reconnus de manière spécifique au niveau fédéral à savoir :

- **les Entreprises d'Insertion Fédérale (EIF)[26]**

Tableau 5.16 – Les Entreprises d'Insertion Fédérales (EIF).

EI (fédérale)		Employés		Ouvriers		Personnel		Stagiaire	Forme juridique	Sources/ données
		Total	ETP	Total	ETP	Total	ETP	Total		
Le 210	Sainte-Ode	16,00	14,30	0,00	0,00	**16,00**	**14,30**	**1**	ASBL	*
Sous-total	**IDESS**	**16,00**	**14,30**	**0,00**	**0,00**	16,00	14,30	**1,00**		

* Données transmises par l'entreprise
* * Données disponibles à la centrale des bilans (BNB)
N.D./N.C.. Données non disponibles et/ou non communiquées

En province de Luxembourg, il n'y a qu'une seule entreprise qui est exclusivement agréée au niveau fédéral : Le 210 à Sainte-Ode.
Remarque : Les entreprises disposant à la fois de l'agrément EI fédéral et régional sont déjà reprises au point 5.4.5.1. ci-avant.

- **les projets pilotes et les expériences innovatrices d'économie sociale**

Le Ministre de l'Economie sociale peut également octroyer une reconnaissance à des « projets pilotes et expériences innovatrices relatifs à l'économie sociale » (liste disponible sur le site fédéral)[27]

- **les projets de CPAS**

Cette reconnaissance permet aux Initiatives d'Economie Sociale (IES) de pouvoir bénéficier de mises à l'emploi en application de l'art.60§7.

L'art 60 §7 de la loi organique des CPAS permet à ce dernier d'engager des personnes de leurs publics cibles afin de leur permettre d'obtenir le nombre de jours de travail suffisant pour leur ouvrir le droit aux allocations de chômage tout en acquérant une (le plus souvent première) expérience professionnelle. Le cas échéant, les bénéficiaires de la mesure art 60 peuvent soit être occupés au sein de projets internes au CPAS soit être mise à disposition de structures externes au CPAS et reconnues en tant qu'IES.

En 2010, la mesure concernait 495 bénéficiaires en province de Luxembourg.

5.4.6 L'économie sociale et son importance en province de Luxembourg

Sur base de ce qui précède, il apparaît que le secteur de l'économie sociale luxembourgeoise totalise 47 entreprises (telles qu'agréées par les autorités régionales et fédérales compétentes).

Ces entreprises représentent un volume d'emplois de 1.333 équivalents temps plein fin 2010 et assurent également l'accompagnement de 1.292 personnes (stagiaires, art 60, ...) dans le cadre de démarches de formation et/ou d'insertion socioprofessionnelle.

[26] http://www.mi-is.be/be-fr/economie-sociale/eif-reconnaissance-comme-entreprise-d-insertion-federale
[27] http://www.mi-is.be/be-fr/economie-sociale/projets-pilotes-et-experiences-innovatrices-relatifs-a-leconomie-sociale

Tableau 5.17 – L'économie sociale en termes d'emploi et d'accompagnement.

ECONOMIE SOCIALE LUXEMBOURGEOISE Récapitulatif par type d'agrément	Nbre entreprises	Personnel		Stagiaires
		Total	ETP	Total
SCRL FS	6	75,00	44,33	-
SCRL FS agréées Entreprises d'Insertion (EI)	10	250,00	198,20	-
Entreprises de Travail adapté (ETA)	7	906,00	877,30	-
Entreprises de Formation par le Travail (EFT)	8	85,00	79,73	440
Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP)	6	120,00	92,60	839
IDESS	9	28,50	26,85	12,5
Entreprise d'insertion (fédérale)	1	16,00	14,30	1
TOTAL	**47**	**1.480,50**	**1.333,31**	**1292,5**

Source : NGE 2000 asbl

Comme l'indique le tableau présenté ci-après, il convient de souligner que le secteur de l'économie sociale luxembourgeoise est influencé par des disparités sous-régionales plus ou moins marquées.

Ainsi, les arrondissements de Bastogne, Neufchâteau et Marche-en-Famenne totalisent un nombre plus important d'entreprises d'économie sociale (une dizaine par arrondissement). Ces entreprises sont cependant de tailles sensiblement plus réduites (avec une moyenne d'ETP par entreprise inférieure à 26,8 ETP).

Les arrondissements d'Arlon et Virton totalisent, au contraire, un nombre deux fois moins important d'entreprises d'économie sociale (respectivement 5 et 6 entreprises). Ces entreprises sont toutefois de tailles nettement plus importantes (avec une moyenne d'ETP par entreprise qui dépasse 40 ETP).

Tableau 5.18 – L'économie sociale par arrondissement en province de Luxembourg.

ECONOMIE SOCIALE LUXEMBOURGEOISE Récapitulatif par arrondissement	Nbre entreprises	Personnel	
		en ETP	Moy./entreprise
Arrondissement d'Arlon	5	200,50	40,10
Arrondissement de Bastogne	13	348,71	26,82
Arrondissement de Neufchâteau	13	341,75	26,29
Arrondissement de Marche-en-Famenne	10	188,65	18,87
Arrondissement de Virton	6	253,70	42,28
TOTAL	**47**	**1333,31**	**28,37**

Source : NGE 2000 asbl

5.5 L'accueil de l'enfance

5.5.1 L'accueil de la petite enfance (enfants de 0 à 3/6 ans)

Au 31 décembre 2010, la province de Luxembourg compte 17 crèches (+3 par rapport à 2009), 25 maisons communales d'accueil de l'enfance (statu quo), 27 maisons d'enfants (+1), 9 haltes-accueils, 310 accueillant-e-s conventionné-e-s (-21) et 131 accueillant-e-s autonomes (-13).

Ensemble, ces milieux d'accueil offrent 3.167 places pour des enfants de 0 à 3 ans (6 ans dans certains cas), ce qui donne un taux de couverture luxembourgeois de 37,9% (contre 27,7% en Communauté française) et une augmentation de 90 places par rapport à 2009.

La « crèche » est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à trente-six mois avec du personnel qualifié et dont l'accès ne peut être limité à une tranche d'âge plus restreinte.

La « maison communale d'accueil de l'enfance » est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à six ans avec du personnel qualifié.

La « maison d'enfants » est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à six ans.

La « halte-accueil » est un milieu d'accueil occasionnel. Elle constitue une formule d'accueil à la demande, pour quelques heures dans la journée, en présence ou non de parents.

L' « accueillant-e d'enfants autonome » est une personne physique qui assure un accueil à caractère familial pour des enfants de zéro à six ans dans un lieu adapté à cette fin. Les co-accueillant-e-s sont deux accueillant-e-s autonome-s qui exercent leur activité ensemble en un même lieu.

Le « service d'accueillant-e-s d'enfants conventionné-e-s » est chargé d'organiser l'accueil des enfants de zéro à six ans chez des accueillant-e-s d'enfants qui signent une convention de collaboration avec ledit service. Ce service peut être organisé par une crèche ou une maison communale d'accueil de l'enfance. Les accueillant-e-s d'enfants conventionné-e-s, en adaptant leur logement, peuvent accueillir les enfants à domicile. Les co-accueillant-e-s sont deux accueillant-e-s conventionné-e-s qui exercent leur activité ensemble en un même lieu.

Le taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (nombre d'enfants résidants de 0 à 2,5 ans).

Tableau 5.19 - Evolution du taux de couverture et comparaison province de Luxembourg/Communauté française, de 2000 à 2010.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Province de Luxembourg	29,3	28,4	34,6	33,1	29,9	31,4	31,8	33,2	36,1	37,1	37,9
Communauté française	23,4	23,0	24,4	24,7	23,9	24,5	25,3	25,9	27,0	27,8	27,7

Source : Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) - 2011

Graphique 5.13 - Evolution du taux de couverture et comparaison province de Luxembourg/Communauté française, de 2000 à 2010.

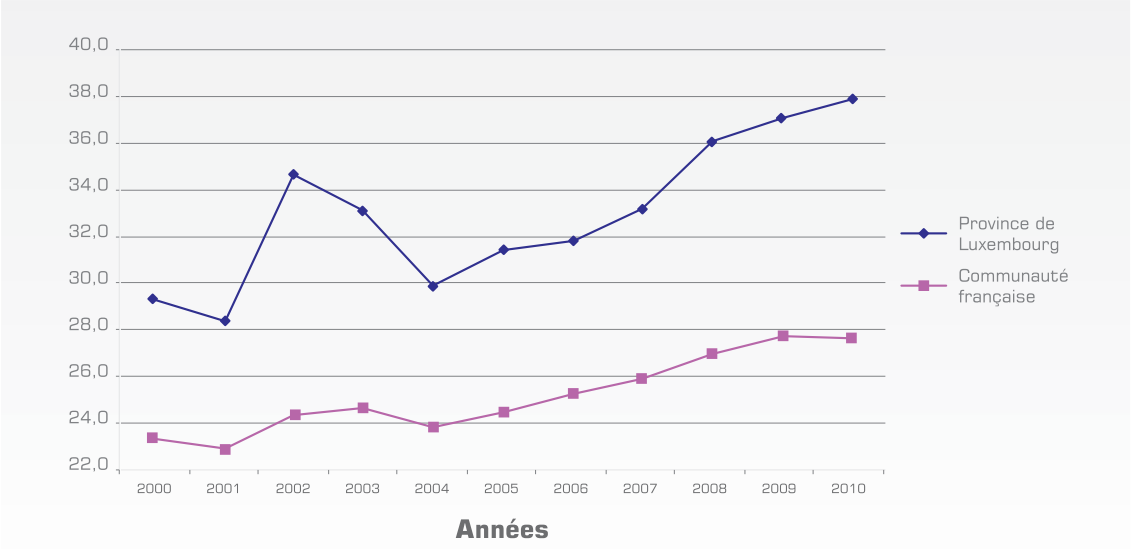

Source : ONE – 2011

Détails pour l'année 2010 :

L'accueil subventionné par l'ONE (crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance, services d'accueillant-e-s conventionné-e-s) :

- représente 65,2% des places disponibles (-2% par rapport à 2009) ;
- la participation financière demandée aux parents y est proportionnelle aux revenus du ménage (entre 2,19 et 30,98 €/jour).

L'accueil non subventionné par l'ONE (maisons d'enfants et accueillant-e-s autonomes) :

- représente 34,8% des places disponibles (+2%) ;
- les tarifs sont fixés librement par le milieu d'accueil ;
- les arrondissements d'Arlon et de Virton offrent ensemble près des trois quarts des places d'accueil non subventionnées.

L'accueil de type familial (services d'accueillant-e-s conventionné-e-s et accueillant-e-s autonomes) représente 53,6% des places disponibles (-4,6%). Les 46,4% restant (+4,6%) sont le fait de milieux d'accueil en collectivité (crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance et maisons d'enfants).

En Luxembourg belge, le taux de rotation (le rapport entre le nombre d'enfants présents au moins un jour en milieu d'accueil subventionné et le nombre de places offertes en milieu d'accueil subventionné) est de 2,1% (contre 1,9% en Communauté française). Ce qui signifie qu'en moyenne, une place d'accueil est occupée par 2 enfants, soit simultanément (phénomène des inscriptions à temps partiel), soit successivement.

Le taux de fréquentation est lui de 1,5% (contre 1,3% en Communauté française). Le taux de fréquentation est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits en milieu d'accueil subventionné à une date et le nombre de places offertes en milieu d'accueil subventionné à cette même date. Cette statistique permet une mesure instantanée du nombre d'enfants occupant à la même date une même place d'accueil.

Derrière les 37,9% du taux de couverture moyen en province de Luxembourg se cachent d'importantes disparités communales que la carte qui suit permet de visualiser.

Carte 5.2 – Taux de couverture par commune, au 31 décembre 2010.

C'est à Libramont qu'on enregistre le taux de couverture le plus élevé de la province : 67,6%. Le taux de couverture le plus bas est celui relevé à Erezée : 11%.

15 communes ont un taux de couverture supérieur ou égal à la moyenne provinciale (37,9%). 16 communes ont un taux de couverture compris entre la moyenne provinciale et la moyenne de la Communauté française (27,7%-37,9%). 13 communes ont un taux de couverture inférieur ou égal à la moyenne de la Communauté française (27,7%).

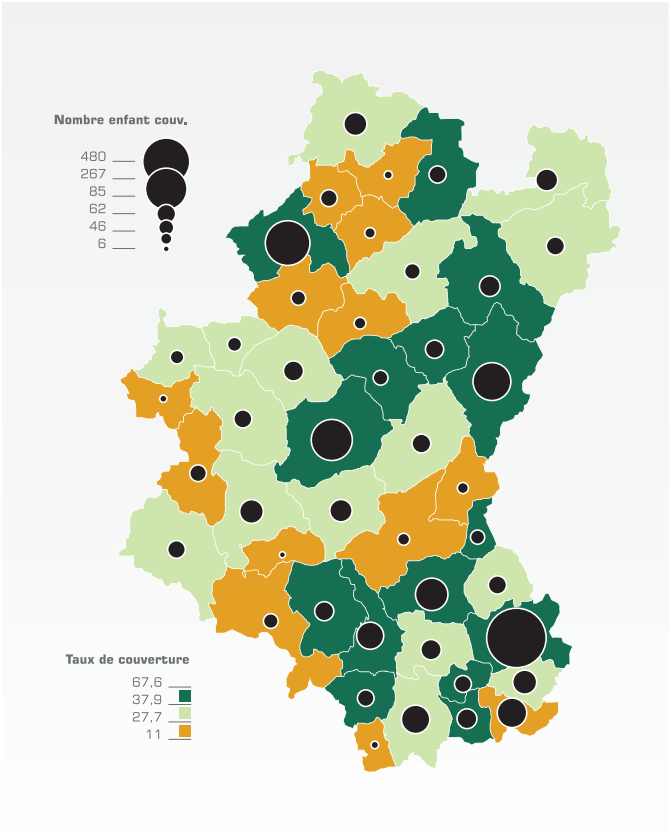

Source : ONE – 2011

La carte nous informe également sur le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans comptabilisés dans chaque commune à la date du 31 décembre 2010. Ce nombre représente la demande potentielle d'accueil. Un taux de couverture peu élevé enregistré dans une commune à forte demande potentielle d'accueil fait craindre que la demande

effective d'accueil ne puisse pas être satisfaite sur place. Dans le même ordre d'idée, un taux de couverture peu élevé enregistré dans une commune à demande potentielle d'accueil modérée laisse espérer qu'il suffirait d'un petit changement (au niveau des naissances ou au niveau de l'offre d'accueil) pour que la situation évolue.

5.5.2 L'accueil « temps libre » (enfants de 2,5 à 12 ans)

En 2010, 36 communes luxembourgeoises sur 44 (81,8%) bénéficient d'une subvention de coordination versée par l'ONE et destinée à couvrir les frais de rémunération et de fonctionnement d'un-e « coordinateur/trice accueil temps libre ». En Communauté française, ce pourcentage s'élève à 80,9% (220 communes sur 272).

Au 30 septembre 2010, 33 communes sur les 36 précitées abritent des « opérateurs de l'accueil » agréés et subventionnés par l'ONE.

Ensemble et pour la période octobre 2009 - septembre 2010, ces 76 opérateurs de l'accueil luxembourgeois ont comptabilisé 543.746 journées éligibles de présence d'enfants ayant généré un subventionnement ONE s'élevant à 334.116,7 €, soit une moyenne de 0,6 € par journée éligible de présence d'enfant.

Parmi ces 76 opérateurs de l'accueil, on dénombre 34 administrations communales ou CPAS, 33 ASBL (le plus souvent des écoles ayant cette forme juridique) et 9 écoles de la Communauté française ou athénées.

Carte 5.3 – Nombre de journées éligibles de présence d'enfants.

Les communes qui disposent d'un-e coordinateur/trice ATL et qui, en répondant aux conditions fixées par le « Décret ATL » du 3 juillet 2003, ont permis le subventionnement par l'ONE des ournées de présence d'enfants de 2,5 à 12 ans déclarées par les opérateurs de l'accueil agréés implantés sur leur territoire. Seule la commune de Saint-Hubert fait exception dans la mesure où, bien que la commune dispose d'une coordination ATL, aucun des opérateurs de l'accueil actifs sur le territoire communal n'est agréé par l'ONE.

Les communes de Habay et de Attert qui abritent des opérateurs de l'accueil agréés par l'ONE mais qui, pour des raisons différentes, ont renoncés au subventionnement par l'ONE des journées de présence qu'ils réalisent.

Les communes qui, fin 2010, n'ont pas signé de convention avec l'ONE dans le cadre du « Décret ATL » du 3 juillet 2003.

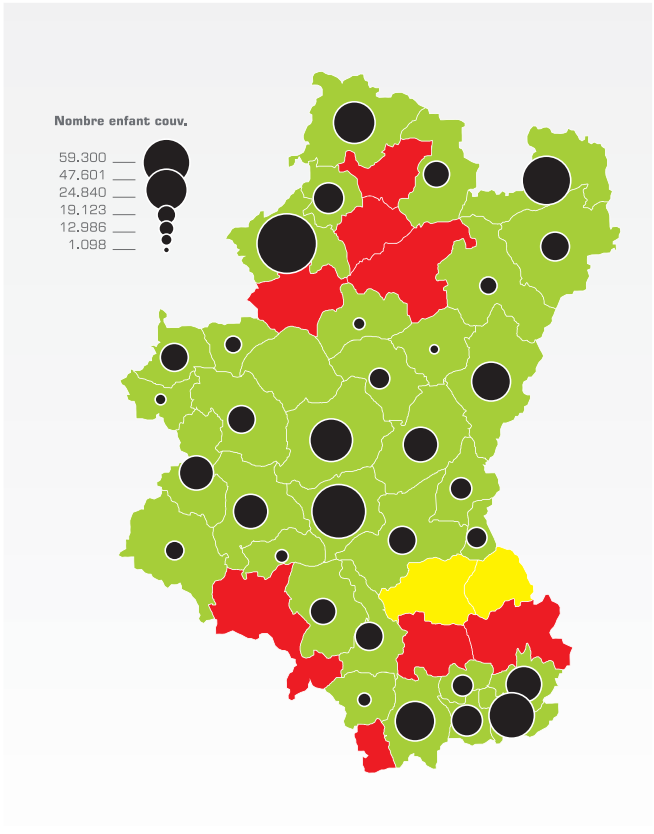

Source : ONE – 2011

5.5.3 La garde à domicile d'enfants malades

La province de Luxembourg compte 2 services de garde à domicile d'enfants malades ayant pour champ d'action l'entièreté de la province et accessibles à tous ses habitants : le service « Accueil Assistance » de l'ASBL Promemploi et le service d' « Aide et Soins à Domicile en province de Luxembourg ».
Leur potentiel d'intervention est complété par celui d'autres services, plus petits, à vocation locale.

5.6 La santé

5.6.1 L'Offre de soins

5.6.1.1 Répartition des médecins généralistes

La densité de médecins reprend le nombre de médecins répertoriés par l'INAMI, selon leur lieu de résidence et non leur lieu d'exercice, dont l'activité a donné lieu à au moins un remboursement au cours des deux dernières années et la population totale multiplié par 10.000[28].

Remarque importante : Le nombre et la densité de médecins généralistes sont probablement surestimés du fait que certains médecins généralistes sont encore répertoriés bien qu'ils n'exercent pas ou plus.

Tableau 5.20 – Nombre et densité de médecins généralistes pour 10 000 habitants, en 2010.

		Nbre de généralistes	Densité pour 10 000 hab.
Belgique		**17.924**	**16,54**
Région wallonne		**6.064**	**17,33**
Province de Luxembourg		**446**	**16,58**
Arrondissements	Arlon	107	18,50
	Bastogne	62	13,76
	Marche-en-Famenne	92	16,97
	Neufchâteau	96	16,04
	Virton	89	17,10

Source: INAMI - 2010

En 2010, la Belgique comptait 17.924 médecins généralistes dont 6.064 en région wallonne et 446 en province de Luxembourg.

Le nombre de médecins généralistes pour 10.000 habitants en région wallonne était de 17,3, cela correspond à un médecin pour 577 habitants. Ce nombre est légèrement plus faible en Belgique (1 médecin pour 605 habitants) et en province de Luxembourg (1 médecin pour 603 habitants). D'une manière générale, cette proportion est probablement surestimée du fait que certains médecins généralistes sont encore répertoriés bien qu'ils n'exercent pas ou plus. C'est l'arrondissement d'Arlon qui compte le plus de médecins généralistes pour 10.000 habitants (18,5), suivi des arrondissements de Virton (17,1) et de Marche-en-Famenne (17,0).

[28] Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg. Tableau de bord de la santé en province de Luxembourg n°1, Province de Luxembourg 2010 ; 1-283.

Graphique 5.14 – Evolution de la densité de médecins généralistes, de 1997 à 2010.

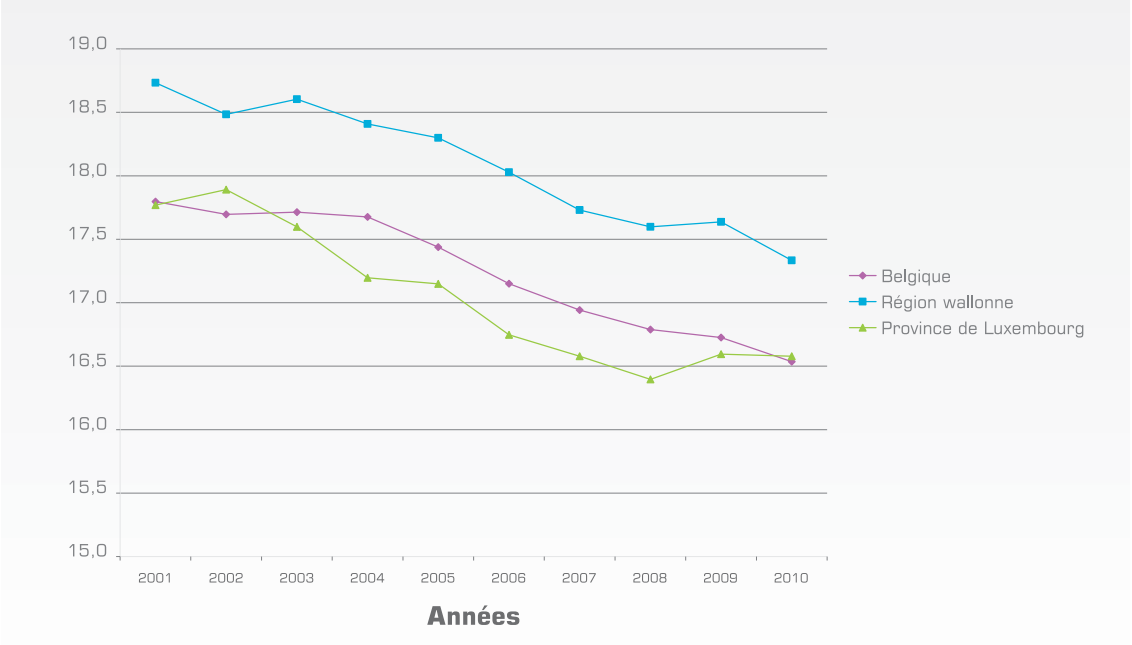

Source : INAMI - 2010

Globalement, la densité de médecins généralistes décroît tant en Belgique qu'en région wallonne et en province de Luxembourg à partir des années 2000.

Au cours des 10 dernières années, la densité de médecins généralistes a plus fluctué en province de Luxembourg qu'en Belgique et en région wallonne. Certes, elle a toujours été inférieure à celle de la région wallonne mais c'est seulement entre 2003 et 2009, qu'elle est plus faible qu'en Belgique.

En 2001, la densité de médecins généralistes est de 17,8 pour 10.000 habitants en province de Luxembourg et en Belgique contre 18,7 en région wallonne. En 2010, cette densité est de 16,6 médecins généralistes pour 10 000 habitants en province de Luxembourg contre 16,5 en Belgique et 17,3 en région wallonne.

5.6.2 Les services aux personnes en situation de handicap

Remarque : ne sont abordés ici que les services s'adressant aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans.

Au 31 décembre 2010, la province de Luxembourg compte 2 services d'aide précoce, 5 services d'aide à l'intégration et 7 services résidentiels pour jeunes.

Ensemble, ils représentent environ 160 emplois équivalents temps plein subventionnés par l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées (AWIPH).

C'est le bureau régional (BR) de l'AWIPH de Libramont qui reçoit les demandes de prise en charge formulées par le grand public, instruit les dossiers et prend les décisions d'accord ou de refus.

Le Luxembourg belge compte également 2 services « répit » de garde à domicile d'enfants/jeunes en situation de handicap.

5.6.2.1 Les services d'aide précoce (enfants de 0 à 8 ans)

Les équipes professionnelles qui constituent les services d'aide précoce sont là pour accompagner l'enfant et sa famille et les aider sur le plan éducatif, social et psychologique.

Tableau 5.21 – Total des nouvelles décisions en aide précoce prises par le bureau régional de l'AWIPH de Libramont, années 2007-2010.

	2007	2008	2009	2010
Total des nouvelles décisions en aide précoce	32	44	46	42
Dont décisions d'accord	31	44	45	40

Source : AWIPH - 2011

En 2010, les enfants ayant bénéficié de l'intervention d'un service d'aide précoce sont majoritairement des garçons (75,0%). Le nombre de prises en charge agréées et subventionnées par l'AWIPH s'élève à 70.

5.6.2.2 Les services d'aide à l'intégration (enfants et jeunes de 6 à 20 ans)

Les services d'aide à l'intégration sont là pour prendre le relais des services d'aide précoce et assurer une guidance familiale, collaborer avec l'école, fournir une aide éducative et soutenir le jeune et ses parents dans la recherche d'activités extérieures.

Tableau 5.22 – Total des nouvelles décisions en aide à l'intégration prises par le bureau régional de l'AWIPH de Libramont, années 2007-2010.

	2007	2008	2009	2010
Total des nouvelles décisions en aide à l'intégration	4	13	52	66
Dont décisions d'accord	0	10	51	63

Source : AWIPH - 2011

En 2010, les enfants et les jeunes ayant bénéficié de l'intervention d'un service d'aide à l'intégration sont majoritairement des garçons (57,0%). Le nombre de prises en charge agréées et subventionnées par l'AWIPH s'élève à 68.

5.6.2.3 Les services d'accueil de jour

La province de Luxembourg ne compte aucun « service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables » (SAJJNS - accueil en journée de jeunes qui ne peuvent, en raison de leur handicap, fréquenter un établissement scolaire).

Les familles luxembourgeoises sont donc obligées de s'adresser à des services localisés hors province.

Tableau 5.23 – Total des nouvelles décisions en accueil de jour prises par le bureau régional de l'AWIPH de Libramont, années 2007-2010.

	2007	2008	2009	2010
Total des nouvelles décisions en accueil de jour	0	0	0	2
Dont décisions d'accord	0	0	0	2

Source : AWIPH - 2011

5.6.2.4 Les services résidentiels pour jeunes (SRJ)

Les services résidentiels pour jeunes assurent une prise en charge de jour comme de nuit pendant toute l'année à des jeunes scolarisés ou non.

Tableau 5.24 – Total des nouvelles décisions en hébergement prises par le bureau régional de l'AWIPH de Libramont, années 2007-2010.

	2007	2008	2009	2010
Total des nouvelles décisions en hébergement (jour et nuit)	24	21	18	8
Dont décisions d'accord	15	9	11	1

Source : AWIPH - 2011

En 2010, les enfants et les jeunes ayant fréquenté un service résidentiel sont majoritairement des garçons (63,0%). Le nombre de prises en charge agréées par l'AWIPH est de 228, dont 178 subventionnées.

Carte 5.4 – Localisation des services aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans en situation de handicap

En vert, les services d'aide précoce :
Longlier – Forrières
En rouge, les services d'aide à l'intégration :
Barvaux-sur-Ourthe – Ethe – Saint-Hubert – Arlon - Erezée
En bleu les services résidentiels pour jeunes :
Durbuy – Erezée – Etalle – Ethe – Forrières – Houffalize – Habay-la-Neuve
En orange, les services de répit à domicile :
Arlon – Saint-Hubert

EN BREF

Les ressources naturelles

- la filière bois comprend 700 entreprises et professionnels, pour un total de 3500 emplois salariés et indépendants ;
- le secteur de la première transformation du bois (exploitants forestiers, scieurs, usines de pâtes à papier et de panneaux, bois énergie) est extrêmement bien développé ;
- la province de Luxembourg accueille sur son territoire les 5 plus grosses entreprises wallonnes de transformation du bois ;
- l'industrie extractive en province de Luxembourg comprend 28 sites d'extraction et 88 acteurs professionnels pour un total de 1244 emplois salariés et 42 emplois indépendants.

L'agriculture

- 2.672 exploitations agricoles ;
- 143.828 hectares de surface agricole utile, soit 32,7 % de son territoire ;
- 85,2% de la SAU en prairies ;
- 4.365 travailleurs agricoles dont 30,7% de femmes ;
- 365.961 bovins, soit 28,4% du cheptel wallon ;
- 64,5% de race BBB.

Le tourisme

- la province de Luxembourg totalise 43.299 places réparties dans les secteurs commerciaux de l'hébergement touristique, soit 43,5% du total wallon ;
- l'offre commerciale est concentrée principalement dans le nord de la province ;
- sur base de différentes hypothèses, l'offre non commerciale en secondes résidences et en emplacements pour caravanes résidentielles permet l'hébergement de 60.236 personnes ;
- en 2010, hors tourisme de terroir, 747.661 arrivées génèrent, selon la DGSIE, 2.223.991 nuitées commerciales toutes origines confondues ;
- la durée moyenne de séjour est de 1,8 nuits dans l'hôtellerie mais est supérieure à 3 nuits dans les autres grands secteurs de l'hébergement ;
- en 2010, on évalue à 900.034, le nombre de visiteurs dans les 45 attractions luxembourgeoises répertoriées par l'Observatoire du tourisme wallon (9,9% du total wallon) ;
- les 12 Maisons de tourisme luxembourgeoises ont accueilli 36,5% de la fréquentation de l'ensemble des Maisons de tourisme wallonnes.

L'économie sociale

- 47 entreprises, associations ou initiatives innovantes ;
- reconnues ou agréées par les pouvoirs publics ;
- actives dans des secteurs d'activités diversifiés : bâtiments, espaces verts, conditionnement, Horeca, imprimerie, services de proximité ;
- et dont le but social n'est pas exclusivement centré sur le profit, mais davantage orienté vers la recherche de plus-values sociétales : lutte contre l'exclusion sociale, respect de l'environnement, services à la collectivité, ...

- 1.480 emplois directs (1.333 en ETP) ;
- 1.292 bénéficiaires accompagnés par les entreprises d'économie sociale (dans le cadre de démarches de formation et/ou d'insertion socioprofessionnelles) ;
- 495 bénéficiaires accompagnés par les CPAS de la province de Luxembourg (en application des dispositions de l'article 60 §7 décrites ci-avant).

Accueil de la petite enfance au 31 décembre 2010

- 3.167 places d'accueil pour enfants de 0 à 3/6 ans ;
- taux de couverture nettement supérieur à celui de la Communauté française, mais fortes disparités entre les communes ;
- en 11 ans, le taux de couverture luxembourgeois a gagné 8,6 points, soit 2 fois plus que celui de Communauté française ;
- l'accueil subventionné par l'ONE et l'accueil à caractère familial restent prépondérants ;
- une place d'accueil est en moyenne occupée par 2 enfants, soit simultanément (temps partiels), soit successivement.

Accueil des enfants de 2,5 à 12 ans, pour la période octobre 2009-septembre 2010

- 36 communes luxembourgeoises sur 44 (81,8%) bénéficient d'une subvention de coordination « accueil temps libre » versée par l'ONE. C'est légèrement mieux qu'en Communauté française.

Garde d'enfants malades à domicile

- la province de Luxembourg compte 2 services de garde à domicile d'enfants malades ayant pour champ d'action l'entièreté de la province et accessibles à tous ses habitants.

La santé

- la densité de médecins généralistes pour 1.000 habitants en province de Luxembourg (16,6) est moins importante qu'en région wallonne ;
- la densité de médecins généralistes décroît tant en province de Luxembourg qu'en région wallonne ;
- au 31 décembre 2010, la province de Luxembourg compte 2 services d'aide précoce, 5 services d'aide à l'intégration, 7 services résidentiels pour jeunes et 2 services « répit » de garde à domicile d'enfants / jeunes en situation de handicap ;
- la province de Luxembourg ne compte aucun service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables ;
- en 2010, le bureau régional de l'AWIPH de Libramont a traité 118 demandes de prises en charge d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans, soit 2 fois plus qu'en 2007.

La Province de Luxembourg au sein de la Grande Région 6

6. La Province de Luxembourg au sein de la Grande Région

6.1 Situation

La Grande Région, située au cœur de l'Europe, est constituée de cinq régions de quatre pays différents : la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg et la région wallonne. La province de Luxembourg est ainsi au carrefour d'une vaste coopération transfrontalière et cela dans les différents domaines et composants économiques, culturels, sociaux et politiques du territoire de la Grande Région.

Carte 6.1. Territoire de la Grande Région.

6.1.1 Le territoire

Sa superficie est de 65.400 km² (Sarre 2.569 km², Lorraine 23.547 km², Grand-Duché de Luxembourg 2.586 km², Rhénanie-Palatinat 19.853 km² et région wallonne 16.844 km²), qui représente 14 fois la superficie de la province de Luxembourg. Les surfaces agricoles occupent 31.717 km² (soit 48,5%) et 23.224 km² sont des surfaces boisées (soit 35,5%). Les parcs naturels de la Grande Région couvrent près de 1.292.965 hectares. La province de Luxembourg est quant à elle occupée par 144.461 ha de superficie agricole, soit 4,7% des surfaces agricoles de la Grande Région, et 231.650 ha de la superficie boisée, soit 9,9% des surfaces forestières de la Grande Région.

Les trois parcs naturels situés en province de Luxembourg représentent quant à eux 11 ,75% des surfaces occupées par l'ensemble des parcs naturels situés dans la Grande Région (1.292.965 ha).

6.1.2 Le territoire

La Grande Région comptait, au début 2009, 11,4 millions d'habitants répartis de façon très inégale sur ses cinq composantes. Près de 60% de cette population vit en Rhénanie-Palatinat et en région wallonne. Au Grand-Duché de Luxembourg, ne résident environ que 4% des habitants de la Grande Région.

Tableau 6.1 – Evolution de la population dans les régions composant la Grande Région, entre 2002 et 2008.

	Sarre	Lorraine	Luxembourg	Rhénanie-Palatinat	Wallonie	Grande Région
2002	1.066.470	2.325.873	444.050	4.049.066	3.358.560	11.244.019
2003	1.064.988	2.329.205	448.300	4.057.727	3.368.250	11.268.470
2004	1.061.376	2.331.578	455.000	4.058.682	3.380.498	11.287.134
2005	1.056.417	2.334.245	461.200	4.061.105	3.395.942	11.308.909
2006	1.050.293	2.339.000	469.100	4.058.843	3.413.978	11.331.214
2007	1.043.167	2.336.500	476.187	4.052.860	3.435.879	11.344.593
2008	1.036.598	2.337.000	483.799	4.045.643	3.456.775	11.359.815

Source : Portail de la Grande Région

Entre 1970 et 2009, la croissance de la population de la Grande Région a été de 6,9%, soit 739.000 personnes. Cette hausse est principalement due à la croissance démographie enregistrée au Luxembourg, en Rhénanie-Palatinat, en région wallonne et au Grand-Duché de Luxembourg. La population stagne en Lorraine et est en recul en Sarre.

Depuis 2000, la population augmente, notamment dans les zones situées à proximité des grands centres économiques, des métropoles régionales, des sites universitaires et le long des principaux axes de circulation. Ainsi, en province de Luxembourg, on observe une augmentation de la population plus marquée dans l'arrondissement d'Arlon (+11,4 % entre 2000 et 2010[29]), à proximité directe de la frontière luxembourgeoise.

6.2 Le marché du travail

La Grande Région compte environ 4,8 millions de personnes qui exercent une activité sur son territoire. Environ 88% de ces personnes ont un statut de salarié. Le Grand-Duché de Luxembourg reste le moteur de l'emploi et continue sa croissance en termes d'actifs occupés. Ainsi, entre 2000 et 2008, l'économie luxembourgeoise enregistre une croissance de 32,2% des actifs occupés et de 34,4% pour les salariés. Notons que la Wallonie connaît également une croissance relativement élevée jusqu'en 2008 - +8,9% des actifs occupés et + 11,7% des salariés au sein de la Grande Région.

[29] Pour les autres arrondissements, la croissance a été de 11,0% dans l'arrondissement de Bastogne, de 7,6% dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne, de 7,7% dans l'arrondissement de Neufchâteau et de 7,5% dans l'arrondissement de Virton.

Au sein de la Grande Région, ce sont les services qui génèrent le plus grand nombre de postes de travail, surtout en région wallonne (76,0%) et au Grand-Duché de Luxembourg (77,0%).

Une distinction est à faire entre les deux régions :

- au Grand-Duché de Luxembourg, c'est le secteur des activités financières, de l'immobilier et des services aux entreprises qui occupe la place la plus importante, totalisant 29,1% de l'emploi salarié ;
- en région wallonne, c'est le secteur de l'administration, de l'éducation, de la santé et des services collectifs et domestiques qui trône en première place, avec 42,7% de l'emploi salarié.

Le taux d'emploi global de la Grande Région s'élève, en 2008, à 65%. Ce taux est de 67,9% en Sarre, de 72,1% en Rhénanie-Palatinat, de 63,4% au Grand-Duché de Luxembourg et en Lorraine, de 57,2% en région wallonne.

Le taux d'emploi des femmes en Grande Région est de 58,4%. Celui des personnes âgées (entre 55 et 64 ans) est de 43,1%, celui des jeunes et des jeunes adultes s'établit à 34,9%.

6.3 Le marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région

En 2008, 31.385 personnes résidant en région wallonne occupaient un emploi au Grand-Duché de Luxembourg. 4.348 Wallons travaillaient en Lorraine et 4.685 autres, en Allemagne.

En juin 2010, 37.988 personnes résidant en Belgique travaillent au Grand-Duché de Luxembourg. Parmi celles-ci, plus de 27.000 résident en province de Luxembourg.

6.3.1 Les travailleurs frontaliers résidant en province de Luxembourg vers le Grand-duché de Luxembourg

En juin 2010 donc, 27.226 habitants de la province de Luxembourg travaillent au Grand-duché du Luxembourg. En 2000, ils n'étaient que 18.633, soit une croissance de 46,1% entre 2000 et 2010. Après avoir connu une forte croissance entre 2006 et 2008 (+13,4%), la croissance s'est nettement ralentie jusqu'en 2010 (+1,9%).

Globalement, un peu plus d'un salarié sur quatre résidant dans la province franchit la frontière pour exercer son activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Carte 6.2 – Nombre de travailleurs résidant en province de Luxembourg et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg, par commune, en mars 2010.

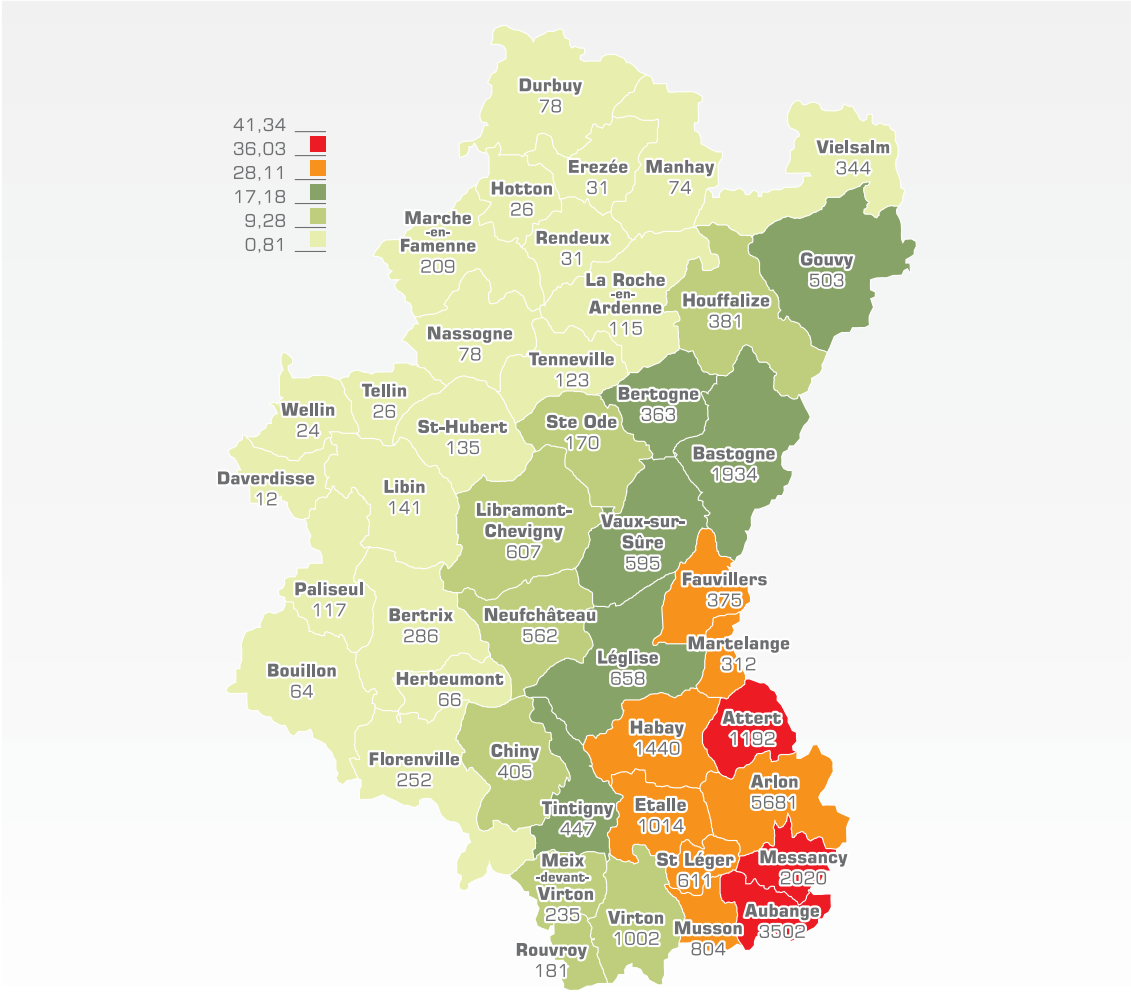

Source : Inspection générale de la Sécurité Sociale, Document P.Gramme, EURES Luxembourg - 2010

Parmi ces 27.226 habitants de la province, 46,7% proviennent de l'arrondissement d'Arlon, 23,5% de Virton, 17,1% de Bastogne, 9,9% de Neufchâteau et les 2,2% restant de l'arrondissement de Marche-en-Famenne. Les concentrations les plus fortes de travailleurs frontaliers s'observent dans les communes d'Aubange, Messancy et Attert – il s'agit des communes pour lesquelles la part de main-d'œuvre frontalière est supérieure à 41% de la main-d'œuvre résidente.

Les secteurs d'activités les plus attractifs sont les suivants :

- l'immobilier, location et services aux entreprises ;
- l'intermédiation financière ;
- le commerce, la réparation automobile, les articles domestiques ;
- la construction ;
- les industries manufacturières ;
- les transports et communications.

Entre 2004 et 2009, l'emploi frontalier a connu une croissance soutenue dans les secteurs de « l'immobilier, la location et les services aux entreprises », les « transports et communications » et « l'intermédiation financière ».

6.3.2 Les travailleurs frontaliers de la France vers la province de Luxembourg

Graphique 6.1 – Evolution du nombre de travailleurs résidant en France et travaillant en province de Luxembourg, entre 2004 et 2010.

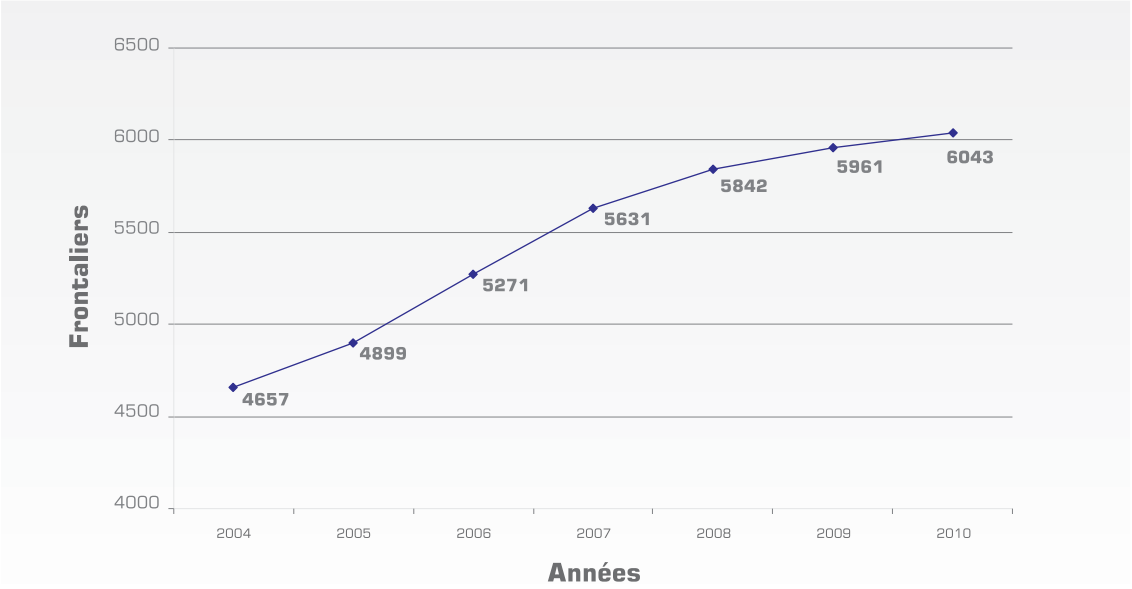

Source : Inami - 2011

Au 30 juin 2010, les salariés résidant en France et occupés en province de Luxembourg sont estimés à 6.043 par l'assurance maladie-invalidité (INAMI). Toutefois, ce nombre est très probablement sous-estimé. En effet, seule une source nous permet de l'appréhender et elle prend en compte uniquement les travailleurs ayant bénéficié d'un remboursement pour soins de santé durant l'année écoulée.

Ce flux de main-d'œuvre est en augmentation constante. La croissance a été de 29,8% depuis 2004.

6.4 Le tourisme dans la Grande Région

Tableau 6.2 – Capacité, arrivées, nuitées et durée moyenne de séjour.

Situation au 1er janvier 2009(*)	Capacité	%	Arrivées	%	Nuitées	%	Durée
Sarre	**13.356**	4,3%	**705.120**	5,4%	**2.118.510**	6,7%	3,0
Lorraine	**26.782**	8,6%	**2.182.840**	16,8%	**3.553.520**	11,2%	1,6
Luxembourg	**14.709**	4,7%	**680.209**	5,2%	**1.264.448**	4,0%	1,9
Rhénanie-Palatinat	**153.912**	49,4%	**6.855.959**	52,6%	**18.165.213**	57,4%	2,6
Province de Luxembourg	**42.178**	13,5%	**765.853**	5,9%	**2.309.414**	7,3%	3,0
Reste de la Wallonie	**60.663**	19,5%	**1.833.702**	14,1%	**4.261.516**	13,5%	2,3
TOTAL	**311.600**	100,0%	**13.023.683**	100,0%	**31.672.621**	100,0%	**2,4**

(*)Données hors tourisme de terroir

La moitié de la capacité d'hébergement hors tourisme de terroir de la Grande Région est issue du land de Rhénanie-Palatinat. La province de Luxembourg représente 13,5% de l'offre transfrontalière et le reste de la région wallonne, 19,5%.

Près de 60% des nuitées sont concentrées dans le land de Rhénanie-Palatinat. La région wallonne et la Lorraine complètent le podium avec respectivement 13,5% et 11,2%. La province de Luxembourg contribue, quant à elle, pour 7,3% à la demande contre 6,7% pour le land de la Sarre et 4,0% pour le Grand-Duché de Luxembourg.

En 2009, la durée moyenne de séjour pour l'ensemble de la Grande Région est de 2,4 nuits, variant de 1,6 nuits pour la Lorraine, jusqu'à 3,0 nuits pour le land de la Sarre et la province de Luxembourg.

Source :
Sarre: Beherbergungsstatistik.
Lorraine: INSEE, Enquête fréquentation hôtelière.
Luxembourg: STATEC, Exploitation des fiches d'hérbergement.
Rhénanie Palatinat: Beherbergungsstatistik.
Région wallonne: Office de promotion du tourisme - statistique du tourisme.

6.5 Les forêts et les bois en Grande Région

Tableau 6.3 – La filière « Bois » en Grande Région.

	Lorraine	Luxembourg	Rhénanie-Palatinat	Saarland	Région wallonne	Grande Région	Province de Lux.
Superficie forestière totale	869.000 ha	88.600ha	833.000 ha	93.490 ha	554.000 ha	2.438.090 ha	231.650 ha
Forêts privées (soit % de la superficie totale de la région)	254.000 ha (29%)	45.250 ha (51%)	221.000 ha (27%)	26499 ha (28%)	286.972 ha (51,8%)	833.720 ha (34%)	112.582 ha (48,6%)
Volume de bois sur pied (millions de m³)	177,84	20,38	240,19	Non communiqué	109	-	49,39
Accroissement annuel (millions de m³)	6,39	0,67	11,74	Non communiqué	3,73	-	Non disponible
Prélèvement de bois (millions de m³)	3,45	0,36	4,47	Non communiqué	3,56	-	1,9
Entreprises et personnes physique forêt bois	4610	43	8474	Non communiqué	7.200	-	700

Source : draaf Lorraine 2010-statistik.rlp 2010 – statistik.saarland 2010 – emwelt.lu 2010 – IPRW 2008

La Grande Région constitue un territoire boisé important lui donnant l'image d'une région « verte » possédant de grands massifs forestiers (Ardenne, Eifel, Massif vosgiens, ...). Sur une superficie totale de la Grande Région de 65.400 km², plus d'un tiers est recouvert de forêt, soit 2,4 millions d'ha.

Les forêts de la Grande Région sont diversifiées :

- tant au niveau des essences qui la composent (moitié feuillus comme le hêtre, le chêne,.... Moitié résineux comme l'épicéa, le sapin, ...)
- qu'au niveau des propriétaires publics-privés.

Le tissu économique de la filière forêt-bois est caractérisé par des acteurs (plus de 20.000 sur la Grande Région) dont le statut professionnel est très diversifié – multinationales (papier), PME, petites voire très petites entreprises et une multitude de personnes physiques –. Les sous-secteurs d'activités sont nombreux et vont de la culture et de l'exploitation forestière à de transformateurs de différents niveaux (scieurs, menuisiers, charpentiers, lamellé-collé, panneaux, papiers).

6.6 L'agriculture en Grande Région

Tableau 6.4 – L'agriculture en Grande Région, en 2009.

2009	Lorraine	Luxem-bourg	Rhénanie-Palatinat	Saarland	Région wallonne	Grande Région	Province de Lux.
Exploitations agricoles	12.667	2.242	23.800	1.660	14.966	55.335	2 777
Surface agricole utile (ha)	1.134.830	130.762	704.846	77.639	744.733	2.792.810	145.036
Taille des exploitations (ha)	89,6	58,3	29,6	46,8	49,8	50,5	52,2
Bovins (têtes)	974.205	196.470	384.051	52.795	1.303.725	2.911.246	370.371
Porcins (têtes)	84.984	80.217	268.536	11.681	387.815	833.233	35.389

Source : Province de Luxembourg, DER, annuaire statistique transfrontalier 2011, DLR Rheinland Pfalz 2011, Saarland Heute 2011

La Grande Région compte 55.335 exploitations agricoles couvrant une SAU de 2.792.810 ha, soit 42,7% de son territoire. La province de Luxembourg représente 5,0% des exploitations de la Grande Région et 5,2% de sa SAU.

La taille des exploitations de la Grande Région est de 50,5 ha en moyenne. Les exploitations de la province sont légèrement plus grandes : 52,2 ha.

On dénombre 2.911.246 bovins et 833.333 porcs en Grande Région. De par sa géographie et son climat, la province de Luxembourg est ultra spécialisée en élevage bovin. Il n'est donc pas étonnant que le cheptel bovin de la province représente 12,7% du cheptel de la Grande-Région.

6.7 Les réseaux d'entreprises en Grande Région

Le développement des entreprises est de plus en plus conditionné par leur mise en réseaux sur les plans commercial et technique.

La région wallonne favorise la création de clusters regroupant des entreprises d'un même secteur ou de secteurs complémentaires, ainsi que des laboratoires de recherches. Cette mutualisation des ressources est particulièrement favorisée par le « Plan Marshall wallon ».

Cette politique de clusters ou réseaux d'entreprises existe aussi, quoique de manière légèrement différente, au niveau de la Grande Région.

Comment les entreprises de la province de Luxembourg se situent-elles par rapport au clustering wallon et Grande Région? On notera que leur participation est limitée, sauf dans les domaines de la logistique et de l'éco-construction. Cette participation semble une preuve de dynamisme et facilite l'accès aux collaborations avec les centres de recherches et aux financements publics.

Cette analyse s'étoffera au fur et à mesure de nos parutions. Comme ce domaine évolue rapidement, on se reportera utilement au portail wallon **http://clusters.wallonie.be/federateur/fr/index.html** Les chiffres mentionnés ci-après sont arrêtés au 31/08/2011.

Graphique 6.2 – Réseaux d'entreprises et centres de recherches en Grande Région.

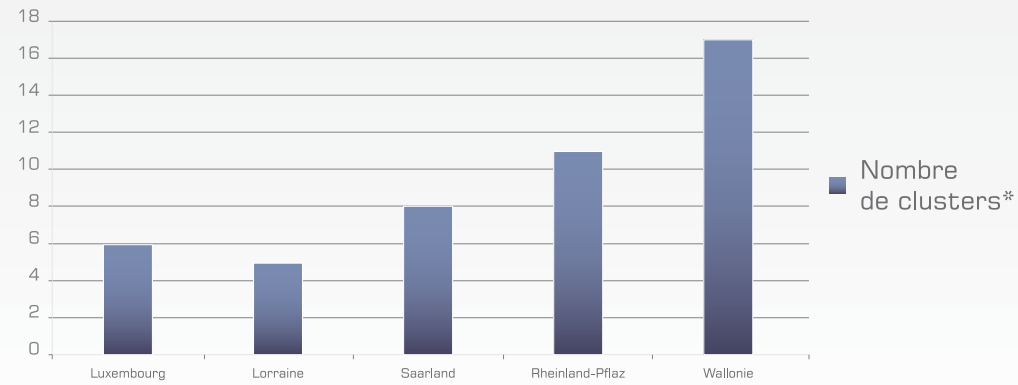

Source : Projet Interreg IV A Transfert de technologies et Innovation en Grande Région (TIGRE) _ http://nap.liip.org/joomla/ - 2011
NB : Ce tableau est fourni à titre indicatif. En effet, la notion de « cluster » recouvre une réalité différente dans chacune des entités de la Grande Région

Graphique 6.3 – Clustering en région wallonne, la place des entreprises luxembourgeoises.

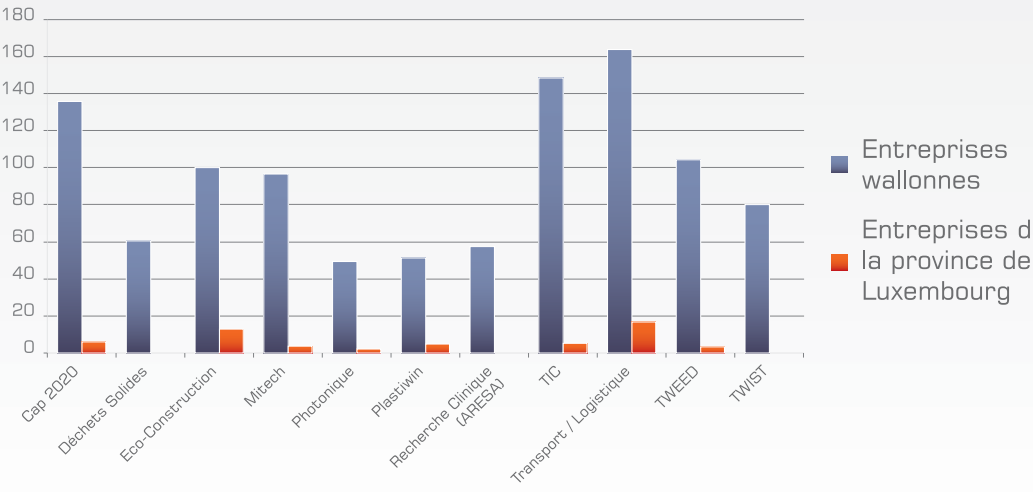

Source : clusters.région wallonne.be - 2011

Localisation des entreprises de la province de Luxembourg mentionnées dans le graphique 6.3 :

- Cap 2020 – Construction – Hotua-Poncelet Bureau d'architecture à Marche, Thomas & Piron à Our-Palieul, H. Musty Architecte Sprl à Arlon, J-C Pierrard Architectte EPP à Robelmont, JChL architecture & énergie à Torgny
- Déchets solides – Assainissement – Odométric SA à Arlon.
- Eco-Construction – Construction – L'Artboiserie SPRL à Durbuy, Le Trusquin ASBL à Marloie, NaturHome – Nordchalet SA à Gouvy, Geo-Therm à Wellin, Valbois RN ASBL à Saint-Hubert, Atelier de la Grange SPRL à Daverdisse, Chanvre Wallon ASBL à Libramont, Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg ASBL à Libramont, La maison de demain Architecture en bois à Carlsbourg, Pépinière la Gaume à Tintigny, Département Sciences et Gestion de l'Environnment ULg à Arlon
- Mitech – Microtechnologie – Inradco SPRL à Marloie, Odométric SA à Arlon, Haute Ecole Robert Schuman (HERS) à Arlon
- Photonique – Image, laser, optique – Inradco SPRL à Marloie, Odométric SA à Arlon
- Plastiwin – Matière première – Pierret Extrusion SA à Transinne, Serviplast SCRL à Bastogne, Sealux SA à Bertrix, Ampacet SA à Messancy
- Recherche Clinique - Santé – /
- TIC Infopole – Technologie de communication – OL-Write à Gouvy, DBcration SPRL à Curfoz, Marc François à Bouillon , C. Concept SA à Habay-La-Neuve
- Transport & logistique Spanolux SA à Vielsalm, BNLfood SA à Bastogne, Autover SA à Bastogne, Transports N. Charlier SA à Recogne, L'Oréal SA à Libramont, Aldi SA à Vaux-sur-Sûre, Perrier Vittel Belgilux SA à Etalle, Pôle Transport Logistique Luxembourgeois ASBL à Arlon, Ferrero Ardennes SA à Arlon, Scott Sports Group Soc. Etrangère à Aubange, Federal Mogul SA à Aubange, Michelman INT'L & Co à SNC à Aubange, Terminal Container Athus SA à Aubange, Glaverbel SA à Athus, Burgo Ardennes SA à Virton, Exxonmobil ASBL à Virton
- TWEED – Energie durable – Building Energy Monitoring and Simulation (BEMS) ULg à Arlon, Greenelec Europe SA à Attert, Recylux SA à Aubange
- TWIST – Image, son du texte – /

EN BREF

Territoire et population

- la Grande Région est composée de 5 régions appartenant à quatre pays différents ;
- 11,4 millions d'habitants en peuplent les 65.400 km² ;
- d'importants massifs forestiers couvrent un pleu plus d'un tiers du territoire (36,6%) et la Surface agricole utile (S.A.U.), un peu moins de la moitié (42,7%).

Activité économique et emploi

- elle compte près de 5 millions de travailleurs, qui sont à près de 90% de salariés ;
- le taux d'emploi s'élève à 65% ;
- une majorité de ces emplois se trouve dans le secteur des services ;
- la filière bois occupe 20.000 personnes et les fermes sont au nombre de 55.000 ;
- le Grand-Duché de Luxembourg est moteur d'emploi.

Emploi frontalier

- les travailleurs frontaliers sont au nombre de 120.000, dont les trois quarts vers le Grand-Duché de Luxembourg ;
- en 2010, 31.000 résidants wallons travaillaient au Grand-Duché ;
- 27.000 d'entre eux habitaient la province de Luxembourg (+46% en dix ans), domiciliés à près de 50% dans l'arrondissement d'Arlon ;
- 6000 résidants français au moins occupaient un emploi en province de Luxembourg en 2010.

Réseaux d'entreprises et de centres de recherches

- la Wallonie semble en pointe dans ce domaine ; cependant les entreprises de la province de Luxembourg sont peu intégrées dans ces réseaux, sauf dans les domaines de la logistique et de l'éco-construction.

Graphiques

Graphique 1.1 Répartition de la production ornementale, de concassé et industrielle par provinces.
Graphique 1.2 Affectation de la SAU en province de Luxembourg, au 15 mai 2010.
Graphique 2.1 La pyramide des âges, au 1er janvier 2010.
Graphique 2.2 Evolution de la population (en valeur absolue), de 1991 à 2010.
Graphique 2.3 Evolution indicée de la population (1991 = 100), de 1991 à 2010.
Graphique 2.4 Perspective de la population, 2011 – 2061, par arrondissement pour la province de Luxembourg et la région wallonne en valeur indicée (2011 = 100).
Graphique 2.5 Evolution des taux bruts de natalité de 1997 à 2009.
Graphique 2.6 Evolution des taux bruts de mortalité en 1990 à 2009.
Graphique 2.7 Evolution indicée du revenu disponible par habitant (1999 = 100).
Graphique 3.1 Evolution indicée (2003 = 100) du nombre d'indépendants et aidants selon le statut de 2003 à 2010 – province de Luxembourg et région wallonne.
Graphique 3.2 Répartition des indépendants et aidants selon le secteur – 2010 – province de Luxembourg et région wallonne.
Graphique 3.3 Evolution indicée (2005 = 100) du nombre d'indépendants et aidants selon le secteur de 2005 à 2010 – province de Luxembourg.
Graphique 3.4 Evolution indicée (2006 = 100) du nombre de fonctionnaires selon la classe d'âge de 2006 à 2010 – province de Luxembourg et région wallonne.
Graphique 3.5 Répartition des D.E.I. selon la classe d'âge (%), au 30 juin 2011.
Graphique 3.6 Répartition des D.E.I. selon la classe d'âge et le genre, au 30 juin 2011.
Graphique 3.7 Répartition des D.E.I. selon le niveau d'études (%), au 30 juin 2011.
Graphique 3.8 Répartition des D.E.I. selon le niveau d'études et le genre, au 30 juin 2011.
Graphique 3.9 Répartition des D.E.I. selon la durée d'inoccupation (%), au 30 juin 2011.
Graphique 3.10 Répartition des D.E.I. selon la durée d'inoccupation et le genre, au 30 juin 2011.
Graphique 3.11 Evolution annuelle indicée de la demande d'emploi (juin 2007 = 100).
Graphique 3.12 Evolution du taux de bénéficiaires indemnisés pour incapacité de travail permanente pour 10.000 habitants, de 2000 à 2010.
Graphique 4.1 Evolution indicée (2004=100) de l'emploi salarié selon le secteur privé / public de 2004 à 2009 – province de Luxembourg et région wallonne.
Graphique 4.2 Répartition des postes de travail salarié selon le secteur -2009 – province de Luxembourg et région wallonne.
Graphique 4.3 Evolution indicée (2007=100) des postes de travail salarié selon le secteur de 2007 à 2009 – province de Luxembourg et région wallonne.
Graphique 5.1 Entreprises de la filière bois en province de Luxembourg, en 2010.
Graphique 5.2 Emploi dans la transformation du bois en province de Luxembourg (ETP), en 2008.
Graphique 5.3 Les entreprises de l'industrie extractive en province de Luxembourg, en 2008.
Graphique 5.4 L'emploi dans les différents secteurs de la pierre en province de Luxembourg, en 2008.
Graphique 5.5 Evolution du nombre d'exploitations agricoles en province de Luxembourg, entre 1978 et 2010.
Graphique 5.6 Evolution de la répartition des exploitations en fonction de l'âge des agriculteurs, entre 2001 et 2010.
Graphique 5.7 Evolution du nombre de bovins en province de Luxembourg, entre 1978 et 2010.
Graphique 5.8 Evolution du nombre de volailles en province de Luxembourg, entre 1980 et 2010.
Graphique 5.9 Evolution des exploitations porcines en province de Luxembourg, entre 1980 et 2010.
Graphique 5.10 Evolution indicée (1995=100) des arrivées et des nuitées hôtelières de 1995 à 2010 pour la province de Luxembourg et le reste de la Wallonie.
Graphique 5.11 Evolution indicée (1995=100) des arrivées et des nuitées dans les campings de passage de 1995 à 2010 pour la province de Luxembourg et le reste de la Wallonie.
Graphique 5.12 Pourcentage de la fréquentation aux maisons de tourisme par province, en 2010
Graphique 5.13 Evolution du taux de couverture et comparaison province de Luxembourg et Communauté française, de 2000 à 2010.
Graphique 5.14 Evolution de la densité de médecins généralistes, de 1997 à 2010.
Graphique 6.1 Evolution du nombre de travailleurs résidant en France et travaillant en province de Luxembourg, entre 2004 et 2010.
Graphique 6.2 Réseaux d'entreprises et centres de recherches en Grande Région.
Graphique 6.3 Clustering en Wallonie, la place des entreprises luxembourgeoises.

Tableaux

Tableau 1.1 Réparation de la production de la puissance électrique nette en province de Luxembourg, en 2011.
Tableau 2.1 Population totale, superficie et densité, au 1er janvier 2010.
Tableau 2.2 Revenu disponible par habitant (en Euros), chiffres absolus de 1999 à 2008.
Tableau 2.3 Revenu disponible par habitant – indices par rapport au royaume (RN = 100) de 1999 à 2008.
Tableau 2.4 Répartition de la population en fonction du niveau d'instruction en 2001.
Tableau 2.5 Nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale en 2009.
Tableau 2.6 Proportion de personnes enregistrées dans la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP) de la Banque Nationale de Belgique (contrats défaillants) par rapport à l'ensemble de la population majeure en 2007.
Tableau 3.1 Travailleurs salariés résidents – 2010 – province de Luxembourg et région wallonne.
Tableau 3.2 Taux de demande d'emploi et indicateur de demande d'emploi, au 30 juin 2011.
Tableau 3.3 Opportunités d'emploi, selon le circuit de travail, au 1er semestre 2011.
Tableau 3.4 Opportunités d'emploi gérées par la Direction régionale d'Arlon, selon le secteur d'activité, au 1er semestre 2011.

Tableau 3.5 Opportunités d'emploi gérées par la Direction régionale d'Arlon, selon la catégorie professionnelle, au 1er semestre 2011.
Tableau 3.6 Evolution des opportunités d'emploi entre le 1er semestre 2010 et le 1er semestre 2011.
Tableau 3.7 Nombre et proportion (en %) de bénéficiaires indemnisés pour incapacité de travail permanente selon la nature de la maladie en 2010.
Tableau 3.8 Evolution du nombre d'accidents sur le lieu et le chemin du travail de 1996 à 2009.
Tableau 3.9 Répartition des suites des accidents de travail (sur le lieu du travail) selon le sexe en 2009 en province de Luxembourg.
Tableau 4.1 Evolution du nombre d'entreprises en province de Luxembourg de 2001 à 2010.
Tableau 4.2 Nombre de radiations d'entreprises par secteur d'activités en province de Luxembourg – 2007.
Tableau 4.3 Postes de travail salarié selon la taille de l'établissement – 2009 – province de Luxembourg.
Tableau 4.4 Evolution des investissements (en millions d'euros).
Tableau 4.5 Evolution de la valeur ajoutée brute au prix de 2008.
Tableau 4.6 Les parcs d'activités économiques.
Tableau 5.1 Main-d'œuvre agricole au 15 mai 2010.
Tableau 5.2 Capacité d'accueil (lit personne) par type d'hébergement et par province au 1er février 2010.
Tableau 5.3 Répartition de l'offre totale d'hébergement touristiques.
Tableau 5.4 Arrivées, nuitées, durée et parts de marché des hôtels en 2010.
Tableau 5.5 Arrivées, nuitées, durée et parts de marché des campings de passage en 2010.
Tableau 5.6 Arrivées, nuitées, durée et parts de marché dans les parcs de vacances en 2010.
Tableau 5.7 Arrivées, nuitées, durée et parts de marchés des hébergements pour catégories spécifiques (tourisme des jeunes).
Tableau 5.8 Origine de la clientèle des nuitées totales hors tourisme de terroir pour la province de Luxembourg en 2010.
Tableau 5.9 Evolution indicée (200=100) de la fréquentation des attractions touristiques.
Tableau 5.10 Les SFS en province de Luxembourg (entreprises n'ayant pas d'agrément wallon ou fédéral au sens énoncé ci-dessus), en 2010.
Tableau 5.11 Les EI en province de Luxembourg, en 2010.
Tableau 5.12 Les ETA en province de Luxembourg, en 2010.
Tableau 5.13 Les EFT en province de Luxembourg, en 2010.
Tableau 5.14 Les OISP en province de Luxembourg, en 2010.
Tableau 5.15 Les IDESS en province de Luxembourg, en 2010.
Tableau 5.16 Les Entreprises d'Insertion Fédérales (EIF).
Tableau 5.17 L'économie sociale en termes d'emploi et d'accompagnement.
Tableau 5.18 L'économie sociale par arrondissement en province de Luxembourg.
Tableau 5.19 Evolution du taux de couverture et comparaison province de Luxembourg/Communauté française, en 2000 et 2010.
Tableau 5.20 Nombre et densité de médecins généralistes pour 10.000 habitants, en 2010.
Tableau 5.21 Total des nouvelles décisions en aide précoce prises par le bureau régional de l'AWIPH de Libramont, années 2007-2010.
Tableau 5.22 Total des nouvelles décisions en aide à l'intégration prises par le bureau régional de l'AWIPH de Libramont, années 2007-2010.
Tableau 5.23 Total des nouvelles décisions en accueil de jour prises par le bureau régional de l'AWIPH de Libramont, années 2007-2010.
Tableau 5.24 Total des nouvelles décisions en hébergement prises par le bureau régional de l'AWIPH de Libramont, années 2007-2010.
Tableau 6.1 Evolution de la population dans les régions composant la Grande Région.
Tableau 6.2 Le Tourisme en Grande Région.
Tableau 6.3 Filière « Bois » en Grande Région.
Tableau 6.4 L'agriculture en Grande Région en 2009.

Figures

Figure 3.1 Structure de la population en 2009.
Figure 3.2 Synoptique de la demande d'emploi, au 30 juin 2011.

Cartes

Carte 1.1 Répartition de la surface forestières en province de Luxembourg, en 2011.
Carte 1.2 Carte géologique de la province de Luxembourg, en 2011.
Carte 2.1 Indices Comparatifs de Mortalité par arrondissement, de 1991 à 1998.
Carte 2.2 Répartition et densité de la population par commune au 1er janvier 2010.
Carte 2.3 Evolution de la population (en V.A. et en %) par commune de 2001 à 2010.
Carte 3.1 Taux d'emploi par commune, en 2009.
Carte 3.2 Nombre de D.E.I. et taux de demande d'emploi par commune, au 30 juin 2011.
Carte 4.1 Postes de travail salarié par communes- 2009 – province de Luxembourg.
Carte 4.2 Répartition des parcs d'activités économiques en province de Luxembourg.
Carte 5.1 Répartition communale de l'offre commerciale d'hébergements touristiques (capacité lit personne) en 2010.
Carte 5.2 Taux de couverture par commune, au 31 décembre 2010.
Carte 5.3 Nombre de journées éligibles de présence d'enfants.
Carte 5.4 Localisation des services aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans en situation de handicap.
Carte 6.1 Territoire de la Grande Région.
Carte 6.2 Nombre de travaillant résidant en province de Luxembourg et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg, par commune, en mars 2010.

Ce document a été réalisé par l'équipe technique du REAL, qui rassemble :

Catherine Habran, CSEF,
Adeline Dussart, le Forem,
Marie-Caroline Detroz, RND,
Sonia Denis, Interface Entreprises-Université,
Sylvie Lefebvre, Promemploi,
Jean-François Peters, Idelux,
Vincent Coudeur, NGE 2000,
Frédéric De Ceulaer, Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg,
Ludovic Collard, FTLB,
Pierre Peeters, DER,
Christophe Hay, CCILB,
Edith Goblet, Direction de l'Economie de la Province de Luxembourg.

Le secrétariat en a été assuré par Mélanie Saussu, Direction de l'Economie de la Province de Luxembourg.

Pour tout renseignement complémentaire :

Coordination REAL
Edith Goblet
Province de Luxembourg - Direction de l'Economie
Square Albert 1er, 6700 Arlon
Tél. : 063/212 859
e.goblet@province.luxembourg.be

Graphisme et mise en page :

Graphicréa
www.graphicrea.be

Copyright photos :

FTLB
Pascal Willems/FTLB